

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JOSEPH ZAYED, président
 Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE MAGOG
PAR WASTE MANAGEMENT INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 juin 2007, 19 h
Club de curling de Magog
561, rue Hatley Ouest
Magog

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 JUIN 2007	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MRC DE MEMPHRÉMAGOG	
CHRISTINE LABELLE, ROGER NICOLET, JOAN WESTLAND-EBY.....	2
COMITÉ DE VIGILANCE SUR LA CONTAMINATION TOXIQUE AUX LACS LOVERING, MAGOG ET MASSAWIPPI	
ANDRÉ CHAMBERLAND, ANDRÉ NUYT, RENAUD PIRSCH	14
RAYMOND CLOUTIER.....	20
GESTION RESSOURCES RICHER	
JANICK ANCTIL	27
HÉLÈNE THÉROUX.....	31
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU LAC LOVERING	
ANDRÉ PRUD'HOMME, PATRICIA TREMBLAY	41
JEAN-NOEL LEDUC	44
VILLE DE MAGOG	
CHARLES FOURNIER, MARC POULIN, STÉPHANE SIMARD	46
DAVID GENDREAU	58
PIERRE JUTRAS	63
ANDRÉ TRUDEL.....	70
GISÈLE POTHIER.....	73

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Bonsoir, mesdames et messieurs. Décidément, c'est la troisième fois que nous venons à Magog pour les travaux de la commission et, les trois fois, nous avons eu une température extraordinaire. Je m'étonne à chaque soir de voir quand même qu'il y a quand même pas mal de monde en dépit de la belle température. Alors, je vous souhaite donc la bienvenue!

10 Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par Waste Management inc.

15 Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique.

20 Le projet que nous avons examiné ensemble en première partie, soit les 22 et 23 mai, d'ailleurs plusieurs d'entre vous y étiez, est assujéti à la *Procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*.

25 En vertu des règles de procédure, le rapport devra être remis à la ministre au plus tard le 22 septembre 2007 et celle-ci aura soixante jours pour le rendre public.

30 L'objectif de la deuxième partie de l'audience, bien sûr, c'est de recevoir vos opinions sur le projet. Nous avons reçu à l'heure actuelle 21 mémoires et nous avons été informés qu'il y aurait deux présentations verbales seulement.

35 Tous les mémoires, tout comme toutes les présentations verbales, seront rendus publics au fur et à mesure de leur présentation et ils pourront être lus sur le site Internet du BAPE dès demain.

40 Je tiens à préciser que la commission ne fait pas le compte de ceux qui sont pour et de ceux qui sont contre le projet pour déterminer qui a raison. La commission, comme je vous l'avais indiqué lors de la première partie de l'audience publique, s'intéresse aux raisons, aux motifs qui appuient votre opinion.

45 Par ailleurs, un mémoire non présenté publiquement, c'est le cas de deux actuellement mais déposés, est tout aussi considéré par la commission. Bien sûr, la commission a déjà tout lu les mémoires qui ont été déposés, sauf un parce que ce dernier mémoire nous a été déposé il y a à peine quelques minutes.

50 Les représentations sont généralement suivies d'un échange avec la commission afin de mieux comprendre les éléments et les arguments de votre position.

45 J'en profite pour mentionner que tout ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet d'ici une semaine environ. Les transcriptions de la première partie de l'audience y sont déjà.

50 Alors, les participants déjà inscrits au registre qui m'a été remis seront invités à venir présenter leurs mémoires ou leurs opinions verbalement. Si le mémoire est constitué de quelques pages, il est suggéré d'en faire la lecture tout simplement. S'il est trop long, pour le bénéfice de la salle, il est suggéré d'en donner les éléments essentiels et de présenter les ou la conclusion.

55 Un délai donc d'environ quinze minutes a été fixé. Bien sûr, si la commission juge que certaines questions additionnelles méritent d'être clarifiées, évidemment ce délai de quinze minutes peut être allongé.

60 À la fin, il est possible d'utiliser pour tout le monde un droit de rectification qui doit porter uniquement sur des faits, des faits qui ont été invoqués dans les mémoires et non dans les opinions exprimées. S'il y a des éléments de faits qui sont erronés, n'importe qui d'entre vous, y compris le promoteur, peut corriger ces faits-là. Mais on ne peut pas corriger une opinion. Donc, si c'était le cas, pour ce faire, il faudra s'inscrire au registre.

65 La commission siégera seulement ce soir et demain après-midi, et terminera ses travaux de deuxième partie demain fin d'après-midi, vers 6 h à 7 h, après la présentation de la Ville de Sherbrooke.

70 Alors dès à présent, je demande à monsieur Roger Nicolet de la MRC de Memphrémagog de venir présenter son mémoire. Alors, monsieur Nicolet, madame Labelle si j'ai bonne mémoire, et?

Mme JOAN WESTLAND-EBY :

Madame Westland-Eby, préfète suppléante.

75 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. J'avais moins bonne mémoire. Bonsoir, madame.

Mme JOAN WESTLAND-EBY :

80 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

85 Allez-y.

M. ROGER NICOLET :

90 Monsieur le président, madame Chauvin, mesdames, messieurs, merci de nous recevoir, de nous donner l'occasion de vous présenter brièvement un résumé de nos réflexions concernant le projet de Waste Management.

95 Le résumé du mémoire dont je vous ferai la lecture ce soir expose les préoccupations et la position de la MRC de Memphrémagog sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Waste Management inc.

 Je vous ferai grâce de la section du document qui souligne notre intérêt porté au projet, pour vous faire part sans tarder de nos préoccupations, observations et conclusion.

100 Comme vous le savez, le règlement limitant la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC est en vigueur depuis le 5 novembre 2004.

105 Tout d'abord, je crois qu'il est important de mentionner que la situation sur les besoins en matière d'enfouissement sur le territoire de la MRC était différente en 2001, lors de la production du PGMR. Toutes les municipalités de la MRC bénéficiaient alors des services du LES situé à Magog, qui n'avait pas encore à l'époque atteint sa capacité maximale d'enfouissement.

110 Ce n'est qu'en janvier 2007 que la majorité des municipalités ont finalisé des ententes à plus ou moins long terme pour l'enfouissement des déchets de nature résidentielle à l'extérieur du territoire. Sans révéler les détails des démarches en cours, des solutions avantageuses se présentent pour les deux dernières municipalités de la MRC qui ne se sont pas encore engagées.

115 Dans ce contexte, la MRC n'avait pas jugé prioritaire d'interdire l'enfouissement sur la globalité de son territoire, comme il lui a été demandé lors de la première partie des audiences. Par ailleurs, précisons qu'une MRC ne peut prohiber un usage sur la totalité de son territoire en aucune manière.

120 Il nous apparaît tout d'abord essentiel de souligner la volonté de la population qui occupe une place incontestable dans les prises de décision de la MRC. Celle-ci a fait part à plusieurs reprises à la MRC de Memphrémagog de son opinion sur l'éventualité d'un projet d'agrandissement. Nous en comprenons que, de l'opinion de la majorité des citoyens, un futur

125 LET devrait se trouver à l'extérieur des bassins versants des lacs de la région, et plus particulièrement lorsqu'il s'agit de réservoirs d'eau potable et que les risques de contamination des eaux de surface et souterraines associés au LES actuel sont à la base de l'opposition pour l'agrandissement du site.

130 Dans une étude d'impact sur l'environnement, le promoteur justifie son projet en se basant sur les données du PGMR et en tenant compte des besoins régionaux en matière d'élimination, de la capacité d'élimination du territoire estrien ainsi que des efforts de récupération des matières résiduelles mis en oeuvre dans la région.

135 Tout d'abord, le promoteur cible la MRC comme principal client du projet, alors que le portrait d'élimination et le bilan des besoins anticipés, 2008-2026, concernent l'ensemble de l'Estrie. Les besoins en matière d'élimination n'étant pas clairement démontrés dans les scénarios présentés et les données sur les options d'élimination étant incomplètes, nous avons tenté dans notre mémoire de clarifier les informations présentées.

140 De plus, il nous semble qu'il règne une certaine confusion dans l'étude d'impact pour ce qui est de définir l'état de situation de la région au niveau de la distinction entre les MRC estriennes et celles qui sont limitrophes à notre territoire. Dans le texte qui suit, nous avons aussi tenté d'éclaircir ce point.

145 Un tableau dans le mémoire présente l'état de la situation pour chaque municipalité de la MRC en date de 2007. La majorité d'entre elles ne nécessitent pas les services d'un LET sur le territoire de la MRC. En effet, 15 des 17 municipalités possèdent des ententes variant de 10 à 15 ans, toutes renouvelables pour l'enfouissement de leurs déchets ultimes. Pour les deux municipalités dont les ententes se terminent en 2008, deux à trois possibilités pourraient s'offrir à elles. Il reviendra à ces municipalités de les analyser dans les prochaines semaines.

150 Dans un contexte régional, la Conférence régionale des élus de l'Estrie en partenariat avec différentes MRC de l'Estrie a entrepris des travaux, qui sont toujours en cours, afin d'arrêter une démarche régionale concertée. Ces travaux ont été décrits lors de la première partie des audiences en mai par la représentante de la CRÉ-Estrie. Il convient donc de souligner que les orientations proposées par la CRÉ-Estrie font actuellement l'objet d'une évaluation et d'une prise de décision quant au choix que la région souhaitera effectuer.

160 Lors de la première partie des audiences, le promoteur a fait connaître le marché visé pour son projet d'agrandissement. Des 60 000 tonnes prévues à l'enfouissement, 30 000 tonnes proviendraient des ICI et CRD de la MRC de Memphrémagog, et 23 100 tonnes des ICI et CRD des autres MRC de l'Estrie. Le tonnage restant proviendrait des déchets résidentiels de la Ville de Magog, 6 200 tonnes, et de la Municipalité du Canton d'Orford, 700 tonnes.

D'une part, si les recommandations de la CRÉ-Estrie sont mises de l'avant par les MRC

165 estriennes, le tonnage provenant des ICI et des municipalités sera moindre que ce qui a été envisagé par le promoteur. D'autre part, les négociations en cours indiquent que d'autres options s'offrent pour l'enfouissement aux deux municipalités.

170 Par ailleurs, les informations sur la gestion des matières résiduelles provenant des secteurs ICI sont peu nombreuses. En effet, la plupart des municipalités, les institutions, commerces et industries gèrent eux-mêmes leurs déchets. Dans certaines municipalités toutefois, elles sont collectées en même temps que celles provenant du secteur résidentiel.

175 En outre, il importe de mentionner que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook est en mesure de recevoir les déchets provenant des ICI et des secteurs de la rénovation, construction et démolition des huit municipalités membres. La situation est identique pour les sept municipalités clientes de la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi.

180 La MRC devrait tenir compte lors de l'élaboration de son PGMR des besoins de capacité d'élimination de toute autre MRC environnante ou desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan.

185 Selon les informations disponibles aujourd'hui, aucune MRC limitrophe n'est desservie par une installation d'élimination située sur notre territoire. Rappelons que les MRC de Coaticook, du Val-Saint-François, de Brome-Missisquoi, de la Haute-Yamaska et de la Ville de Sherbrooke constituent les MRC et villes limitrophes au territoire de notre MRC.

190 Force est de conclure qu'il se présente aujourd'hui d'autres choix pour l'enfouissement que le lieu situé à Magog pour les MRC ayant exprimé des préoccupations en 2002. En effet, l'analyse de la situation actuelle révèle que des options d'enfouissement s'offrent à ces MRC soit sur leur propre territoire ou à l'extérieur de celui-ci. La présence d'un LET sur le territoire de la MRC de Memphrémagog ne répondrait donc pas nécessairement à leurs besoins.

195 Précisons de plus que les deux MRC n'ayant pas de LET sur leur territoire, soit la MRC de Val-Saint-François et la Ville de Sherbrooke, n'ont pas considéré la possibilité d'enfouir leurs déchets sur le territoire de la Ville de Magog.

200 Le lac Lovering constitue un réservoir d'eau potable pour une partie de ses riverains. La MRC, au nom de cette population, a le devoir de veiller à la conservation de la qualité de ce lac.

Le suivi environnemental effectué en 2002 et 2003 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs semblait à ce moment confirmer que les BPC et les dioxines et furannes chlorés étaient rejetés dans l'environnement à partir des fossés de drainage du LES vers le ruisseau Boily, tributaire de la rivière Magog, et le lac Lovering. Les

205 contributions avaient alors été qualifiées de non négligeables pour les BPC et de mineures pour les dioxines et furannes chlorés. Ça, c'est en 2004. De plus, en 2005, cinq résurgences d'eaux de lixiviation avaient été rapportées par l'exploitant du site et des mesures de correction ont été entreprises dans chacun des cas.

210 Nonobstant les résultats de ces études et ceux présentés lors de la première partie des audiences, le site en opération représente tout de même pour la MRC une source potentielle de contamination. La MRC demeure donc très préoccupée par les risques inhérents à la présence du LES actuel et par l'effet cumulatif des opérations d'enfouissement.

215 La MRC de Memphrémagog s'oppose à l'agrandissement du lieu d'enfouissement sur le territoire de la Ville de Magog pour les raisons suivantes:

– il y a des risques environnementaux potentiels associés à l'opération d'un lieu d'enfouissement au site proposé par le promoteur; la percolation de la cellule actuelle pourrait constituer une source de pollution diffuse dont les effets à long terme ne peuvent être évalués avec certitude;

– deuxièmement, à l'instar de la situation mise en évidence par les travaux effectués par la MRC dans le cadre de l'examen des projets d'agrandissement du site d'enfouissement de Coventry au Vermont, phase IV, l'évolution à long terme d'une cellule d'enfouissement technique, et spécifiquement la pérennité de l'imperméabilisation demeure une inconnue du point de vue scientifique, donc fondamentalement injustifiable dans le bassin versant d'un réservoir d'eau potable de l'importance du lac Memphrémagog;

– troisièmement, les recherches effectuées par la MRC dans le cadre du site de Coventry ont confirmé l'incertitude scientifique associée au phénomène de stabilisation des déchets non hydratés, particulièrement en relation avec le climat du nord-est de notre continent.

Dans l'éventualité d'infiltration, la probabilité de déversement ou de percolation de lixiviat est magnifiée par l'incertitude de durée des phénomènes physiques qui les régissent. Le bassin versant d'un principal réservoir d'eau potable pour les deux principales villes de l'Estrie ne doit pas être délibérément choisi comme lieu d'installation d'un tel équipement.

En outre, il n'est pas nécessaire d'aménager un lieu d'enfouissement supplémentaire sur le territoire de la MRC de Memphrémagog pour les raisons suivantes:

– premièrement, la municipalité hôte, soit la Ville de Magog, s'oppose au projet et ne croit pas qu'il réponde à un besoin réel de la région;

245 – deuxièmement, les municipalités de la MRC n'ont pas besoin d'un LET sur le territoire de la MRC;

– troisièmement, les MRC limitrophes n'ont pas besoin d'un nouveau LET pour répondre à leur besoin de disposition des déchets ultimes.

250 La population est inquiète et a signifié à maintes reprises qu'elle ne souhaitait pas avoir un agrandissement du lieu d'enfouissement situé à Magog.

255 Les municipalités de la MRC de Memphrémagog disposent aujourd'hui de services fournis par des LET et des LES situés sur le territoire d'autres MRC environnantes. Dans les cas où des ententes ont été signées avec des LES, les gestionnaires de ces lieux se sont engagés à les transformer en LET conformes à la loi et aux règlements en vigueur. Comme mentionné précédemment, il s'agit d'ententes à moyen et long termes. Des avenues sont également envisagées pour l'enfouissement des déchets pour les deux municipalités liées à des ententes à court terme.

260 De plus, la MRC entend continuer ses efforts pour favoriser la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. 11 municipalités de la MRC sont présentement desservies par la Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise et d'autres sont desservies par la compagnie Sani-Éco de Granby.

265 La Ville de Magog, participante à titre de membre du comité aux travaux de la CRÉ-Estrie, s'est également prononcée récemment, rappelons-le, en faveur des propositions élaborées ans le cadre de la démarche régionale de la CRÉ-Estrie.

270 La MRC considère qu'il existe des alternatives à l'enfouissement à développer sur son territoire et en région, et que la gestion des résidus ultimes devrait se faire dans un contexte régional. Il est donc erroné de conclure que le projet d'agrandissement présenté par le promoteur répond aux besoins de la MRC et des autres MRC de l'Estrie à court, moyen ou long termes. Merci de votre attention.

275 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Nous avons peut-être quelques questions. Peut-être vous pourriez nous aider à y voir un peu plus clair. Vous avez produit un tableau qui est assez parlant.

280 **M. ROGER NICOLET :**

Oui.

285 **LE PRÉSIDENT :**

Qui avait été déposé, de toute façon, au cours des travaux de la commission. Pour chacune des municipalités de la MRC, vous avez indiqué finalement le nom de l'exploitant avec qui il y a eu une entente et la durée de l'entente.

290

M. ROGER NICOLET :

Oui.

295 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, première question. Est-ce que vous auriez un tableau similaire pour les matières résiduelles d'autres secteurs?

300

M. ROGER NICOLET :

D'autres secteurs?

305

M. ROGER NICOLET :

Industriel, commercial, institutionnel?

310

LE PRÉSIDENT :

ICI, oui.

M. ROGER NICOLET :

Les ICI.

315

LE PRÉSIDENT :

CRD.

320

M. ROGER NICOLET :

Non, malheureusement, nous ne l'avons pas détaillé de cette manière, à moins que Christine ait une information qui m'échappe.

325

Mme CHRISTINE LABELLE :

Bonjour. Je crois que les données les plus précises qui existent sont celles qui ont été

330 déposées par la CRÉ-Estrie, par le bilan. Toutes les MRC avaient contribué à faire ce tableau-là.
Et puis comme vous savez, les données sont très récentes, surtout ICI, CRD. À notre PGMR,
on a considéré la globalité du territoire, on n'avait pas les données par municipalité.

LE PRÉSIDENT :

335 Et actuellement, ces municipalités pour les matières résiduelles d'autres secteurs que le
résidentiel, j'imagine que vous savez déjà quels sont les sites où sont acheminées ces matières
résiduelles?

M. ROGER NICOLET :

340 Pour certains d'entre eux, oui, mais pas pour toutes les municipalités.

Mme CHRISTINE LABELLE :

345 Pour plusieurs contrats... bon, comme vous savez, il y a des contrats de collecte et
transport, et des contrats de récupération et de recyclage. Souvent, dans plusieurs municipalités,
c'est le collecteur, le transporteur qui décide où il amène ces matières. Ça a été comme ça
depuis longtemps. Ça se transforme tranquillement avec les exigences du PGMR car on doit
connaître les destinations et les taux de récupération. Mais il reste encore des données à récolter.

350 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Et je vous cite:

355 *En outre, il importe de mentionner que la Régie intermunicipale de gestion des déchets
solides de la région de Coaticook est en mesure de recevoir les déchets provenant des ICI et des
secteurs rénovation, construction, démolition de 8 municipalités membres.*

360 Et la même chose pour la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de
Brome-Missisquoi. C'est une information très importante. Est-ce qu'il y a des indications claires
que des ententes sont sur le point d'être signées ou ont été signées peut-être déjà?

M. ROGER NICOLET :

365 Pour ce qui est de la région de Coaticook, à ma connaissance, cet engagement de la
régie fait partie de la constitution même de cette régie, et les services offerts à toutes les
municipalités membres de la régie sont les mêmes. Nos municipalités du secteur est font
maintenant partie de la régie de Coaticook, donc bénéficient de tous les avantages et services
offerts par la régie.

370 **LE PRÉSIDENT :**

Et pour l'autre?

375 **M. ROGER NICOLET :**

Est-ce qu'il y a quelque chose à ajouter, Christine?

Mme CHRISTINE LABELLE :

380 Il y aurait probablement possibilité de préciser l'information pour ce qui est des municipalités qui transmettent les déchets des ICI et CRD. Je sais qu'à Coaticook, c'est tout récent, c'est depuis janvier. Et puis déjà depuis quelques semaines, il y a des municipalités qui nous ont contactés. Le dossier se précise.

385 Donc, comme les municipalités ont des exigences précises avec la régie de Coaticook, elles ont plus d'informations qui commencent à rentrer. Donc, on pourrait certainement d'ici les prochains mois avoir des infos plus précises par municipalité.

LE PRÉSIDENT :

390

En fait, ce que la commission voudrait avoir, c'est quel est le niveau d'assurance qu'elle pourrait avoir vis-à-vis cette affirmation, le fait qu'il pourrait avoir bientôt des ententes signées pour les ICI et les CRD?

395 **M. ROGER NICOLET :**

400 Oui, je pense que nous pouvons vous faire parvenir une confirmation des dispositions qui régissent les municipalités membres de la régie de Coaticook. Pour ce qui est de Brome-Missisquoi, nous pouvons faire la même chose et nous vous transmettrons ça très prochainement.

LE PRÉSIDENT :

405

Ce sera bien reçu. Merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

410

Bonsoir! À la page 9 de votre mémoire, vous dites que, dans la série de points qui précède la section 3.1.3:

Le développement d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles provenant du secteur ICI en concertation avec les entreprises en gestion de matières résiduelles.

415 Il s'agit des orientations proposées. Est-ce que vous pouvez apporter des précisions sur cette orientation?

420 En fait, l'objet de ma question est lié au fait que les matières résiduelles générées par les secteurs ICI et CRD traditionnellement n'ont pas été gérées par les municipalités. Par contre, avec l'obligation de produire un PGMR, elles sont maintenant incluses dans les bilans.

425 Et la position de la MRC de Memphrémagog, par rapport au projet de Waste Management, force en quelque sorte ces secteurs d'activités, ICI et CRD, à trouver de nouvelles solutions, qu'elles ont d'ailleurs déjà dû trouver depuis quelques années puisque le site Bestan n'était plus en grande activité. Donc, il y a comme un changement d'orientation par rapport à la gestion des matières résiduelles au plan régional qui est amené par le PGMR, ce qui laisse peut-être une période de flou sur la façon de gérer et la responsabilité municipale dans la gestion des ICI et des CRD.

430 Alors, dans votre mémoire, il y a plusieurs éléments qui touchent les ICI et les CRD, mais surtout en termes d'orientation. Donc, ma question, c'est des commentaires sur votre vision d'avenir par rapport à ces secteurs-là.

M. ROGER NICOLET :

435 Pour bien comprendre la situation dans laquelle nous nous trouvons ce soir, c'est que nous sommes effectivement en réflexion et en évolution régionale collective. Et si je peux brièvement m'arrêter sur le cheminement de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, je vous dirais que nous en sommes actuellement à finaliser une proposition de résolution qui sera soumise au conseil, non pas mercredi prochain mais au début de l'automne, par laquelle l'ensemble des municipalités ou MRC représentées s'engageront à adopter une réglementation qui obligera les municipalités à prendre charge des ICI de leur territoire, les CRD.

445 Donc, c'est une orientation politique que nous voulons donner à la région. Bien sûr, pour que tout ça percole au niveau d'abord des MRC constituantes et puis des municipalités locales, il faudra se donner quelques mois avant que tout ça soit réalité et concret. Je peux vous dire que la volonté politique actuellement existe et a été nourrie par deux ans de travaux intensifs qui ont été faits.

450 Je pense du reste qu'on vous a déposé les travaux de la CRÉ. Donc, vous avez l'information sur l'avancement de notre démarche collective de réflexion.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Une question peut-être d'ordre un peu plus philosophique, ça concerne la gestion à long

455 terme des déchets ultimes.

Je crois que dans les orientations gouvernementales, avec l'instauration de l'obligation de produire des PGMR, il y avait également une forme de volonté de gérer ses déchets soi-même et non pas de les gérer en créant des nuisances au voisin, si l'on veut.

460

En n'appuyant pas le projet de Waste Management sur son territoire, à l'intérieur duquel il n'y a qu'un site d'enfouissement identifié, simplement, comment est-ce que la MRC considère cette approche de gestion à long terme?

465

Est-ce que la MRC ne prévoit pas qu'il y ait un besoin de site d'enfouissement ou de site d'élimination de quelque nature que ce soit de déchets ultimes sur son territoire? Est-ce qu'elle voit ça vraiment dans le cadre d'une gestion régionale au niveau de l'Estrie ou les orientations par MRC vont-elles prévaloir?

470

M. ROGER NICOLET :

Deux choses. Dans un premier temps, ce que nous avons constaté au fil des mois, c'est que nous avons un potentiel d'enfouissement considérable en région et, d'autre part, potentiel... enfin, je pourrais vous énumérer les MRC estriennes qui ont des projets bien précis de conversion de leur LES en LET. Et si on fait la somme de la capacité d'enfouissement estrienne dans le sens large du terme, incluant la partie est de Brome-Missisquoi, on constate qu'il y a une capacité d'enfouissement considérable.

475

Parallèlement à tout ça, nous avons poursuivi une réflexion, comme vous avez pu le constater à la lecture des documents, qui nous mène à favoriser au niveau estrien le tricompostage, donc un traitement industriel des matières résiduelles de façon à réduire les volumes de déchets ultimes.

480

Et ce que la démarche estrienne nous permet d'offrir à la population, et ça a fait l'objet d'une campagne de communication suivie au cours des derniers mois, qui va s'intensifier à l'avenir, c'est de faire comprendre à la population que, finalement avec des technologies qui sont maintenant disponibles, il y a moyen de réduire de façon significative les déchets destinés à l'enfouissement.

485

Ce qui même apparaît possible, c'est d'avoir une performance supérieure aux objectifs de la politique gouvernementale lorsque nous réussirons à mettre sur pied ces techniques qui sont maintenant opérationnelles et qui peuvent faire l'objet effectivement d'appel de propositions d'entreprises intéressées à fournir ce type de service.

490

Donc, l'odieux de tout ça, pour répondre à votre question, l'odieux de savoir qu'une partie des déchets enfouis sur le territoire d'une région X diminue de façon significative parce

495

que, d'une part, tout le processus est en train de se transformer et les volumes diminuent de façon significative.

500 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Une dernière. Avec ce qui s'est passé au niveau du site de Coventry, vous énoncez sur une base scientifique que les inconnus concernant l'imperméabilisation à long terme des sites nouvelle technologie, de même que les inconnus qui concernent la stabilisation des déchets vous amènent à conclure que le risque serait trop élevé dans le bassin du lac Memphrémagog.

505

Sans vouloir refaire ou regarder l'ensemble des études qui ont été réalisées dans le cas de Coventry, il serait peut-être intéressant de savoir où chercher pour avoir certains éléments d'information concernant ces aspects-là en particulier.

510 **M. ROGER NICOLET :**

On vous fournira certainement volontiers l'information dont nous disposons. Mais c'est finalement ce qu'on prêche, c'est le principe de précaution. Nous avons été apparemment suffisamment convaincants pour que les autorités du Vermont nous prêtent une certaine attention.

515

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Merci.

520 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être une petite question ponctuelle. Où est-ce que seraient enfouies les boues municipales? Il y a quand même 18 000 tonnes?

525 **M. ROGER NICOLET :**

Les boues municipales inmanquablement devront se retrouver dans un centre de traitement des matières résiduelles, donc destinées au compostage dans la mesure où on peut faire le tri des déchets dangereux séparément.

530

LE PRÉSIDENT :

Donc, elles ne seraient pas destinées à l'enfouissement.

535 **M. ROGER NICOLET :**

Traitement avant enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

540

D'accord, merci beaucoup. Merci, mesdames.

M. ROGER NICOLET :

545

Merci, monsieur le président, madame.

LE PRÉSIDENT :

550

Alors, monsieur André Nuyt, monsieur Renaud Pirsch et monsieur André Chamberland du Comité de vigilance sur la contamination toxique aux lacs Lovering, Magog et Massawippi. Bonsoir, messieurs.

M. ANDRÉ NUYT :

555

Bonsoir, monsieur le président, madame la commissaire. Nous vous remercions d'abord de nous recevoir. C'est avec plaisir que nous allons présenter le point de vue de simples citoyens de trois lacs : le lac Massawippi, le lac Magog et le lac Lovering. Permettez-nous d'abord de nous présenter.

560

L=INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

Et ce document est signé par tous les membres actifs du Comité de vigilance. Je laisse maintenant la parole à monsieur Chamberland du lac Magog et à monsieur Pirsch du lac Lovering.

565

M. ANDRÉ CHAMBERLAND :

J'ai quelques commentaires supplémentaires.

570

Comme on a vu, nous avons établi que l'écoulement des eaux du site d'enfouissement actuel est une menace directe pour nos lacs. Et comme nous l'avons mentionné dans notre mémoire, l'usage de membranes d'étanchéité et d'autres moyens techniques proposés pour prévenir la contamination comportent de très grands risques de contamination des eaux.

575

D'autre part, l'usage croissant de lampes fluorescentes au mercure ainsi que celui des batteries nickel-cadmium, sans récupération efficace actuellement, accroîtra certainement la teneur en mercure et en cadmium des déchets domestiques. Une telle croissance entraînera donc de façon significative la teneur de ces éléments toxiques dans les déchets et, par conséquent, la probabilité de contamination des eaux de nos lacs.

580 Par conséquent, nous nous opposons à la continuation de l'exploitation de ce site, de son
agrandissement. De plus, de sérieux efforts devraient être déployés pour contenir le plus possible
des émissions contaminatrices d'un site non exploité, et aussi pour suivre l'évolution des polluants
organiques et des métaux lourds dans l'eau d'alimentation et dans les chairs de poisson de nos
lacs.

585 Jusqu'à maintenant, les méthodes d'échantillonnage des poissons utilisées par le
ministère ne respectent pas les règles de représentativité. Les résultats obtenus indiquent
seulement qu'il y a eu contamination des poissons. Le degré de contamination, on ne peut
absolument pas se prononcer. On ne peut absolument pas se prononcer s'il y a eu progression
590 positive ou négative dans la teneur de ces polluants dans les chairs de poisson.

Nous suggérons qu'à l'avenir l'approche retenue pour le dosage de ces polluants dans les
poissons s'inspire de celle en vigueur à Hydro-Québec pour les poissons des grands réservoirs.
Cette procédure implique plusieurs prélèvements de poisson de tous âges, de toutes espèces.

595 Et c'est bien connu que les polluants qui nous intéressent ici s'accumulent au cours de la
vie d'un poisson. Ainsi, il est normal de trouver plus de polluants dans la chair d'un poisson
piscivore, plus vieux, que dans celle d'un jeune poisson non piscivore.

600 À titre d'exemple, une cohorte de poissons de six ans pourrait nous donner une bonne
idée du niveau de contamination moyen du cours d'eau au cours des six années précédentes.
Alors, cette approche-là est une approche systématique où la quantité de poissons qui est prise
est représentative d'une population et sur laquelle on peut tirer des conclusions. Merci.

605 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Monsieur?

610 **M. RENAUD PIRSCH :**

Oui, bonjour. Je m'appelle Renaud Pirsch. Ce que je rajouterais par rapport à mes
collègues, parce qu'ils ont dit pas mal de choses, une autre catégorie de produits qui n'a pas du
tout été évaluée. On s'est concentrés dès le départ à cause de la teneur en BPC, dioxines et
furannes chlorés des poissons.

615 Or, depuis plusieurs années, plus particulièrement en Europe, on se préoccupe et on agit
d'ailleurs fortement pour les PBDE, qui sont des composés du même genre, mais bromés et pas
chlorés, et ces PBDE sont des composés bromés. Or, ces produits se retrouvent en quantité
inimaginable dans les ordinateurs, les matelas. Ce sont des retardateurs de feu. Ceci n'a pas été
620 évalué. D'ailleurs quand j'en ai parlé, il y a trois ans, au ministère de

l'Environnement, on ne s'occupait pas du tout des PBDE.

625 Et dans ce sens-là, moi, je vois cette chose de façon plus généralisée. Il y a encore
d'autres substances non connues pour leur toxicité qui vont se retrouver dans des sites
d'enfouissement et ça va accroître les risques toxiques à ce niveau-là. Ça veut dire, c'est qu'un
nouveau site, c'est 30 ans de vie. Sur 30 ans, on va en découvrir des produits toxiques et qui
s'avéreront plus toxiques qu'on le pensait.

630 Voilà, c'est ça que je voulais rajouter.

LE PRÉSIDENT :

635 Merci beaucoup. Nous aurions peut-être deux petites questions pour vous. Tout d'abord,
l'approvisionnement à partir du lac Lovering, est-ce qu'il se fait directement dans le lac pour fins de
consommation?

M. ANDRÉ NUYT :

640 Je vais laisser répondre quelqu'un du lac Lovering.

M. RENAUD PIRSCH :

645 Il y a un ruisseau qui prend sa source au niveau du site d'enfouissement et qui descend
sur 3, 4 kilomètres.

LE PRÉSIDENT :

650 Non, ça, ça va. Mais vous avez parlé tout à l'heure que le lac Lovering, comme les
autres lacs, constitue un bassin d'alimentation en eau potable.

M. RENAUD PIRSCH :

Pour les riverains.

655 **LE PRÉSIDENT :**

Pour les riverains.

M. RENAUD PIRSCH :

660 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

665 Est-ce que l'eau est directement puisée dans le lac?

M. RENAUD PIRSCH :

670 Il y en a qui la puise directement. D'ailleurs, on leur dit de la traiter par rapport aux bactéries, par rapport aux matières organiques.

LE PRÉSIDENT :

675 Vous avez le droit de puiser directement l'eau dans le lac?

M. RENAUD PIRSCH :

Oui, il n'y a aucun problème, les gens ont le droit de puiser de l'eau.

680 **LE PRÉSIDENT :**

Directement dans le lac.

M. RENAUD PIRSCH :

685 Directement.

LE PRÉSIDENT :

690 Et qu'est-ce que vous avez fait lors de l'épisode de cyanobactéries?

M. RENAUD PIRSCH :

695 Bien, on n'est pas concernés. En tout cas, le lac Lovering n'a pas été touché du tout.

LE PRÉSIDENT :

Il n'a pas été touché.

700 **M. RENAUD PIRSCH :**

Sinon, on aurait discuté au niveau du lac Lovering, mais je pense que la dernière discussion... parce que moi je ne suis plus membre du conseil d'administration, je suis membre de la Société de conservation, il y a un mémoire de la Société de conservation qui va venir plus

705 tard, ils pourront mieux répondre à ces questions-là.

LE PRÉSIDENT :

Le lac Memphrémagog a été touché par les cyanobactéries?

710

M. RENAUD PIRSCH :

Oui.

715

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous avez fait pour ceux qui s'approvisionnaient? Vous avez eu de l'eau de substitution?

720

M. ANDRÉ NUYT :

Non. Mais je ne sais pas, je ne peux pas répondre pour le lac Memphrémagog. Pour le lac Massawippi, effectivement....

725

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi.

730

M. ANDRÉ NUYT :

Pour le lac Massawippi, nous avons effectivement eu de l'eau de substitution. La municipalité nous a fourni de l'eau. Et puis quand le problème a été réglé, bien, on nous a recommandé quand même de continuer à faire bouillir l'eau, mais ça pour d'autres considérations que les algues bleues.

735

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup à tous les trois. Excusez-moi, ma collègue voudrait vous poser des questions.

740

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

745

Concernant votre recommandation à l'effet d'adopter la même méthodologie que celle d'Hydro-Québec pour caractériser la concentration de contaminants, surtout les métaux lourds dans les poissons, il me semble me souvenir d'un commentaire à l'effet qu'il y avait une volonté

750 de ne pas nuire aux populations existantes de poissons des lacs de l'Estrie simplement pour des fins de caractérisation et d'échantillonnage, dans le sens où si on veut vraiment avoir une évaluation exhaustive, à ce moment-là ça veut dire beaucoup de pêche, beaucoup de prélèvements.

755 Donc, ma question bien simplement, est-ce qu'il est possible pour vos associations d'établir contact avec les pêcheurs, de façon à ce qu'eux-mêmes puissent mesurer leurs poissons, fournir des écailles et donner un filet pour fins d'analyse, ce qui permettrait de ne pas nuire ou porter atteinte aux populations de poissons et peut-être avoir un plus grand échantillonnage.

M. ANDRÉ CHAMBERLAND :

760 Si on regarde la méthode qui est employée à Hydro-Québec, ce ne serait pas une pêche exhaustive, en ce sens qu'on épuiserait la ressource, absolument pas. Mais c'est une pêche qui est bien orientée dans des secteurs bien déterminés, et des pêches qui se font avec des pièges ou des filets, si on veut, et on prélève seulement que... par exemple dans les filets, on ne prendra pas tous les poissons. Si on veut avoir des perchaudes de tel âge à tel âge, on va ramasser ces perchaudes-là; les autres, on les remet dans le lac.

770 Mais c'est une approche très systématique, qui fait qu'on ne peut pas confier ça à des pêcheurs, si on veut. On pourrait faire ce que vous suggérez avec les pêcheurs, mais on n'aurait peut-être pas la même rigueur, si on veut. Alors, pour avoir la rigueur, c'est qu'il faut faire des prélèvements à des endroits précis, choisir les espèces qu'on va étudier et puis choisir aussi les âges.

775 Par exemple, si vous prenez une perchaude, ça va dépendre de son âge, la quantité de mercure ou de cadmium ou de BPC qu'elle va avoir accumulée. Si vous attrapez un brochet, bien, lui, normalement il va en avoir beaucoup plus parce qu'il mange beaucoup de poissons. Alors, lui, il se trouve à concentrer le poisson qu'il va manger. Ça fait qu'on est obligés de tenir compte de son âge à lui aussi, donc de sa taille, etc. Alors, c'est une approche qui est systématique, mais qui donne de très bons résultats.

780 Et d'autant plus que le poisson est un bon indicateur parce qu'il accumule les quantités de polluants. Tandis que si on essaie de mesurer le mercure dans l'eau, ça devient très difficile, parce que c'est des concentrations très, très, très, très faibles. Ça se fait. Parce qu'on l'a fait à la Baie James, dans l'eau, mesurer les concentrations de mercure, mais c'est très faible. C'est pour ça qu'on se rebat sur le poisson.

785 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, encore une fois merci à tous les trois.

790 **M. ANDRÉ NUYT :**

Merci.

795 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, monsieur Raymond Cloutier. Bonsoir, monsieur Cloutier.

M. RAYMOND CLOUTIER :

800 Bonsoir, monsieur. Bonsoir, madame. D'entrée de jeu, je veux porter votre attention sur le fait que je suis propriétaire d'une société de gestion en environnement dans la région, et je veux préciser ici que les commentaires de ce mémoire ne représentent pas le point de vue de mes clients et n'engagent aucunement leur responsabilité.

805 Monsieur le président, madame la commissaire, j'aimerais vous faire un court résumé de ce que l'EPA, Environmental Protection Agency, écrit concernant cette technologie dans le Federal Register, qui est les membranes. Dans les pages 11 000 dans les années 80, on retrouve des écrits comme:

810 *Les preuves théoriques et scientifiques ont bien démontré que les déchets solides déposés dans ces nouveaux sites techniques produiront un lixiviat qui vraisemblablement s'écoulera du site.*

815 *Les matériaux synthétiques utilisés comme barrière ou comme couvert, membrane géotextile, géomembrane, polyéthylène haute densité, sont sujets à une détérioration et cela pourrait ne pas se produire avant 10 ou 20 ans et même davantage.*

Dans l'année 1982, au mois de juillet, dans le registre fédéral:

820 *Les membranes vont se dégrader, se déchirer, craquer et vont alors permettre au lixiviat de s'échapper de l'unité.*

825 *La supposition la plus raisonnable, à la lumière de ce que l'on sait à propos des pressions exercées à long terme sur les membranes, est que toute membrane va craquer et laisser écouler le lixiviat.*

830 Pour cette raison, l'EPA est préoccupée par le fait qu'une période de 30 ans s'avère être insuffisante pour détecter les fuites dans des sites d'enfouissement de matières résiduelles. Là, bien, on a demandé: *Y a-t-il de meilleures membranes?+ Après cinq ans de recherches, en 1990, on en conclut:

835 (...) que l'on peut s'attendre à ce que toutes les membranes en polyéthylène haute densité perdent, répandent le lixiviat à raison de 20 gallons par acre, par jour, même si ces membranes sont installées selon les règles de l'art avec les meilleures et les plus coûteuses procédures de contrôle.

Ils disent aussi que la conclusion révèle que même les meilleures soudures comportent des perforations. Et c'est Bonaparte & Gross qui a écrit ça pour l'EPA.

840 Puis je voudrais vous passer un commentaire ici. Lors de la première partie, je croyais que c'était le promoteur qui avait déposé le résultat d'une analyse de l'EPA en 2002, et j'ai appris plus tard par madame Méthot que c'était le ministère de l'Environnement qui l'avait déposé. J'ai fait une lecture exhaustive de ce document-là sur Internet et c'est Bonaparte qui vient de dire ce que je viens de vous dire, qui a écrit ça dans les années 90, et il le reprend là-dedans.

845 Et je crois que si on lit, c'est *Assessment and recommendation for improving the performance of waste containment system*. Donc, s'ils ont fait une analyse et ils ont des recommandations pour améliorer la performance de ces systèmes en 2002, et après avoir étudié ce qu'on retrouve dans ce document-là de 1999 en 2001, je crois qu'il y avait des problèmes, ils ont des problèmes et ils vont toujours avoir des problèmes.

850 En plus des fuites de lixiviat causées par sa défektivité, de nouvelles données scientifiques indiquent que le PEHD permet à certains produits chimiques de passer à travers facilement.

855 En 1990, un rapport publié par l'American Society for Testing Materials révèle que les membranes de PEHD développent des fissures sous tension après seulement deux ans d'utilisation. Les tuyaux en polyéthylène conçus pour capter le lixiviat pendant 50 ans ont fait défaut après seulement que deux ans. Les prochaines générations ne doivent pas s'attendre à ce que ces membranes empêchent la contamination de la nappe souterraine. Cette technologie va seulement que retarder la contamination.

860 En 1991, l'Université du Wisconsin a démontré qu'une solution diluée de solvants communs de chlorure, de benzène, xylène, toluène, trichloroéthylène et de méthylène attaque la porosité du PEHD et se diffuse sur une période de 1 et 13 jours, entre 1 et 13 jours. Une membrane de PEHD d'une épaisseur de 1,5 millimètre coule en moins de deux semaines.

865 J'ai déposé lors de la première partie de l'audience un document qui était les *Chemical Resistances* pour polyéthylène, le document DC1. Puis je voudrais vous faire part que le document DC2.5 parle des toxiques qui vont attaquer la porosité de cette membrane.

870 Et en plus, on parle de certains produits. Phillips Petroleum, qui était l'instigateur du PEHD, a fait une analyse et il y a un petit *booklet* qui s'appelle le *Marlex Polyethylene Packaging Properties* et puis ils disent:

875

Individual household chemicals as incompatible with HDPE.

880

Et dans ce qui est les produits d'alimentation, on retrouve le cidre, les gras, les margarines, les vinaigres, les extras de vinaigre. Ce que l'on retrouve sous l'évier de la cuisine et au-dessus du lavabo dans la chambre de bains, des détergents, des shampoings, des crèmes à mains, de l'iode, *nail polish*, des polis à ongles, *shaving cream*, *shaving lotion*, *shoe polish*, tous ces produits vont venir qu'à affecter la membrane. Dans les huiles, on retrouve l'huile de castor, l'huile minérale, l'huile de menthe, l'huile végétale et l'huile de pin.

885

Si Phillips a demandé à un certain moment... je crois que vous l'avez lu, ils disent bien que c'était surtout pour des fins d'alimentation que le PEHD avait été inventé et non pas l'encapsulation de déchets.

890

Pour le compte de l'EPA, les docteurs Kirk Brown et K.C. Donnelly de la Texas A & M Institute ont analysé des données sur la composition du lixiviat de 58 sites. Les données qu'ils ont révisées ont permis de découvrir 113 produits chimiques domestiques toxiques différents dans le lixiviat en provenance de sites d'enfouissement de matières résiduelles et 72 produits chimiques toxiques différents dans le lixiviat en provenance de sites d'enfouissement de matières dangereuses.

895

L'abondance de produits toxiques dans les lieux d'enfouissement de matières résiduelles est le résultat du fait que l'éventail entier des produits de consommation se trouvent à aboutir dans les lieux d'enfouissement de matières résiduelles alors que les lieux d'enfouissement de matières dangereuses sont régis par un nombre limité de produits chimiques.

900

Puis vous le retrouvez à la lettre 90, au document DC2.2, et puis encore une fois vous avez le résultat et les informations sur les deux professeurs qui ont fait cette analyse-là.

905

La commission a pris connaissance des photos aussi que j'ai déposées en parlant de trous dans les membranes et tous les problèmes que ces membranes peuvent apporter avant qu'elles soient remplies à capacité par les déchets.

910

Programme de surveillance. Le programme de surveillance des eaux souterraines que l'on retrouve dans le nouveau règlement et celui qui est soumis par le promoteur a été conçu pour des sites par atténuation et ne pourra adéquatement révéler la présence de contaminants dans la nappe d'eau souterraine. Ce programme est appuyé sur l'hypothèse inexacte du comportement et surtout du mouvement du lixiviat sur la membrane, non pas sur l'habilité d'évaluer les problèmes dès qu'ils surviennent. Il est clair que le nouveau règlement n'est pas assez sévère concernant ces nouvelles techniques.

915

La théorie de Cherry en 1990 était, à toutes fins pratiques, bonne quant à la possibilité

de connaître le mouvement du lixiviat des sites par atténuation, mais malheureusement ne tient pas pour les sites de style composite.

920 Vous avez un site et vous avez la plume de contaminants qui suit le cours de l'eau souterraine. Ça, c'était les sites par atténuation.

925 Je suggère fortement au ministère de revoir le règlement afin qu'on puisse au Québec détecter un mouvement de lixiviat hors de la membrane dès qu'il survient. Smyth, en 1990, de l'Université de Waterloo, a démontré qu'une source de lixiviat de 0,6 mètre atteindra la largeur de 2 mètres après s'être déplacée à 65 mètres de la nappe souterraine.

930 Vous voyez que ça, c'est un site avec membrane où est-ce que le *leak+, l'écoulement... comme l'a expliqué Smyth de Waterloo, on voit que la plume passe entre deux piézomètres, on ne peut pas savoir s'il y a un écoulement. De la manière que les piézomètres sont installés, on ne peut pas voir s'il y a un écoulement qui va se faire du site d'enfouissement. Ça va passer entre les piézomètres et on ne le saura jamais.

935 Le règlement doit exiger que les piézomètres soient construits de façon à pouvoir détecter les écoulements de lixiviat, faute de me répéter, dès qu'ils surviennent. Les piézomètres devront donc être forés à 2 ou 3 mètres de distance, à 150 mètres de la limite de l'aire d'exploitation pour que chaque zone de captage puisse empiéter sur l'autre, afin de pouvoir profiter de toutes les chances raisonnables de détection du mouvement de lixiviat.

940 Encore, on a des piézomètres qui sont un peu partout autour du site et, avec le trou qui est là, on voit que la plume va passer à travers et on ne saura jamais si on a un problème avec ces membranes-là.

945 L'approche, c'est qu'il faut que les piézomètres soient creusés de 2 à 3 mètres entre chacun pour que la zone de captage soit capable d'absorber le lixiviat qui sort et savoir qu'il y a un problème à la membrane. Si on regarde comment la technique du promoteur est, les piézomètres sont un peu partout autour du site.

950 Monsieur le président, considérant que le droit de l'eau potable ne peut être dissocié des droits de l'homme, il est essentiel de considérer que son accès est un droit autour duquel nous devons développer un programme d'action misant sur la santé, la gestion des déchets, la sauvegarde et la protection de la source d'approvisionnement. Développons ensemble un plan d'action spécifique afin de protéger nos sources d'eau potable tout en s'assurant de la qualité et la distribution en quantité suffisante à l'homme.

955 Conclusion. À la lumière de ce qu'on vient de prendre connaissance, il y a certainement erreur quelque part. Le gouvernement américain a étudié ce type de technologie depuis un bon

nombre d'années et notre législateur a réglementé sûrement sans avoir pris connaissance de ces études qui ont été produites pour le compte de l'EPA.

960

Et on sait que l'EPA a toujours dit non. Et en 1991, Reilly a dit oui, sous le gouvernement Reagan, d'y aller avec ces membranes-là pour la simple et unique raison, c'est que le démarchage, le lobby des compagnies de gestion de déchets avait un pouvoir de contribution très lucratif pour le parti républicain de monsieur Reagan et il venait d'être élu pour un deuxième mandat.

965

Des informations recueillies en avril 1994 au symposium *Landfill and the Law* organisé par la Californie ont confirmé qu'il y avait 83 % des sites de la Californie qui contaminaient les ressources d'eau. Il y avait des sites par atténuation, mais la majeure partie était cette nouvelle technologie. Aussi, en résumé de ce symposium, bien, c'est le résultat de tout ce que je viens de vous énumérer.

970

Il y a d'importantes questions à demander au législateur, et surtout aux promoteurs et consultants qui proposent et développent et planifient un site ou l'agrandissement d'un site existant, et ce, de manière à pouvoir évaluer si, oui ou non, une attention adéquate a été prêtée pour assurer la protection à long terme de la qualité de la nappe souterraine.

975

Une fois que ces questions auront été soulevées et qu'on y aura répondu, la pertinence et le mérite technique de l'information fournie devront être évalués. Tâche difficile pour ceux qui ne sont pas aux faits des aspects clés de l'ingénierie environnementale, chimie environnementale, toxicologie, hydrogéologie ainsi que le fonctionnement des composantes proposées. Il est difficile de connaître à ce moment-ci la portée réelle d'un tel règlement.

980

Il est certain que le promoteur va discréditer les analyses et les rapports résumés de ce mémoire et ses commentaires en invoquant que ces analyses et rapports datent de plus de 20 ans. Je voudrais ici mettre en garde la commission, le promoteur et le ministère, que ces résultats d'analyses et de rapports sont basés sur des données scientifiques.

985

Les produits utilisés pour fabriquer aujourd'hui les membranes sont les mêmes qui étaient utilisés dans les années 80. Ça n'a pas changé. De plus, les produits chimiques domestiques répertoriés dans les années 80 se chiffraient entre 50 et 60 000 produits. Aujourd'hui, on en répertorie 80 000. Ce qui est le plus inquiétant, monsieur le président, c'est qu'il n'y a jamais eu d'étude toxicologique complète sur la majorité de ces produits répertoriés. Vous savez que si ces études étaient toutes reprises sur ces membranes, les résultats d'analyses et rapports seraient les mêmes.

995

Donc, compte tenu de tout ce qu'on vient d'entendre et le fait qu'il ne faut surtout pas oublier ce que la MRC de Memphrémagog vient de prononcer, je vous demande, monsieur le président et madame la commissaire, de refuser le projet d'agrandissement du lieu

1000 d'enfouissement technique de Waste Management à Magog et d'informer le ministre dans les plus brefs délais.

Et j'aimerais déposer en même temps deux documents. Un, c'est une étude de mai 2005, je vais la remettre à madame Méthot, sur tout ce qu'on vient de parler. Et l'autre, c'est un rapport
1005 de l'EPA. On parlait du rapport de 2002; j'ai trouvé une édition un petit peu plus récente, 2004.

Après tous leurs problèmes qu'ils ont été obligés d'analyser et de commencer à donner des informations et à essayer d'améliorer la performance des sites d'enfouissement, bien là, il y en a un nouveau qui est sorti et ça s'appelle *Cleaning up the nation=s waste site*. Puis ça, c'est
1010 l'édition 2004 de l'EPA; il a 1 000 quelques page. Et je voudrais vous diriger vers les chapitres 9, 10 et 11 de ce rapport. Je vais le déposer à madame. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1015 Merci, à vous, monsieur Cloutier. Ma collègue, madame Chauvin, aurait deux questions à vous poser.

M. RAYMOND CLOUTIER :

1020 Avec plaisir.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

1025 Bonsoir!

M. RAYMOND CLOUTIER :

Bonsoir.

1030 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

J'avoue que je reste un petit peu mêlée, dans le sens suivant. Votre dernière acétate, où il y avait chevauchement au niveau des zones de captage des piézomètres, montrait que la solution que vous considérez préférable, c'est celle-là. Mais est-ce que ça veut dire que si le
1035 projet de Waste Management proposait ce genre d'aménagement là, vous seriez plus confortable?

M. RAYMOND CLOUTIER :

1040 Non, pas plus. C'est juste que j'essaie de passer un message. On a un nouveau

règlement au Québec depuis quelques mois. Je crois sincèrement qu'on aurait dû regarder ça et le mettre dans le nouveau règlement, l'exiger. Il n'y a pas seulement que Magog qui demande... vous n'êtes pas rien qu'à Magog, le BAPE, pour des sites d'enfouissement; il y en a partout au Québec, des agrandissements ou des nouveaux sites.

1045

Moi, le point que je veux faire ici, c'est que le ministère et le nouveau règlement devraient exiger que cette méthode de piézométrie soit exigée pour chacun des promoteurs et non pas aléatoire. Comme Cherry disait dans ce que je vous ai dit en 1990, c'était bon d'avoir des piézomètres un peu partout du site parce que la plume se promenait la largeur du site et descendait le gradient d'eau en suivant l'eau souterraine. Il pouvait en avoir un peu partout, ils savaient s'il y avait des problèmes.

1050

Mais parce que c'est des sites et il n'y aura pas des perforations partout, s'il y a un écoulement, ça prend ça pour être capable de détecter le plus tôt possible, puis je le dis bien, à 150 mètres de l'aire d'exploitation pour qu'on soit capable de dire tout de suite: *Oui, on a un problème puis on y va.+ Puis le message est au ministère, en passant.

1055

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Là, c'est une question qui n'est pas gentille, je ne voudrais pas que vous pensiez que...

1060

M. RAYMOND CLOUTIER :

Que vous n'êtes pas gentille?

1065

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

C'est ça. Mais avec tout ce que vous nous dites, on a l'impression qu'il n'y a aucun site d'enfouissement qui est sécuritaire. Mais les déchets de la MRC sont enfouis quelque part; ça veut dire qu'ils ne sont pas sécuritaires quelque part. Comment vous vous sentez par rapport à ça?

1070

M. RAYMOND CLOUTIER :

Je vais vous dire comment je me sens par rapport à ça. Juste une petite seconde, j'avais une note, je vous voyais venir là. Est-ce que je peux aller la chercher? J'ai quelque chose pour vous répondre, madame.

1075

Voici. Le site Bessette, le début de l'histoire du site d'enfouissement, a toujours roulé, jusque dans les années 89, 90, 39 000 tonnes moyenne. Puis ça, c'était les matières résiduelles, les matériaux secs et les boues d'usine d'épuration. Aujourd'hui, la MRC parle de

1080

60 000 tonnes qu'on envoie au... et avec les projets du PGMR, on va réduire ça à 40, peut-être 25 dans les 10-12-15 prochaines années.

1085 Mais il y a un fait à remarquer ici. Quand les nationales ont commencé à jouer dans le site d'enfouissement, la première a été Laidlaw, on a commencé dans les années 92, on était rendus à 80 000, 89 000 tonnes, 128 000 tonnes, 206 000 tonnes; 1995, 214 000 tonnes; 1996, 231 000 tonnes; 1997, 163 000 tonnes, ainsi de suite jusqu'à aujourd'hui.

1090 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Oubliez pas ma question.

M. RAYMOND CLOUTIER :

1095

Bien, je pense que nous, nous avons été hôte de toute la région. C'est peut-être le temps que la région soit hôte de nos déchets. C'est là la raison, madame. Merci beaucoup.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

1100

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1105

Monsieur Janick Anctil de Gestion Ressources Richer.

M. JANICK ANCTIL :

Bonjour!

1110

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1115 L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Dites-moi, vous êtes une entreprise, j'imagine, rentable?

1120

M. JANICK ANCTIL :

Oui, de plus en plus d'ailleurs.

1125 **LE PRÉSIDENT :**

Vous embauchez 86 personnes?

1130 **M. JANICK ANCTIL :**

Présentement, si on sort les chiffres ici... non, moi, j'ai inscrit le montant de 34 500 tonnes. Présentement, nous n'avons pas atteint encore le niveau de 30 000 tonnes.

1135 Il faut comprendre qu'en 2006, donc, nous avons reçu environ 15 000 tonnes de matières. Il y a environ 18 mois, je dirais, nous étions 20 employés, nous sommes maintenant 45 et nous embauchons à chaque semaine. Donc, on s'en va vers là. Mais présentement, nous n'avons pas atteint cette visite de croisière de 30 à 40 000 tonnes de matières. J'ai inscrit le chiffre 34 500 tonnes pour montrer ce qu'il en coûtait en termes d'emploi si nous allons à l'enfouissement avec ce tonnage-là.

1140

Donc, pour l'enfouissement, ça génère trois emplois, alors que dans certains cas... et il faut comprendre aussi qu'on augmente nos performances. Donc, dans certains cas, comme par exemple le centre de tri régional, ça créerait 49 emplois et, nous, ça créerait 86 emplois. Mais il y a le secteur transport qui est inclus là-dedans aussi.

1145

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous faites en recyclage? Donnez-moi des exemples.

1150 **M. JANICK ANCTIL :**

D'accord, je vais vous donner des exemples. Alors, parmi les matières qui sont générées, nous, on collecte...

1155

Au départ, nous étions un centre de tri spécialisé dans la récupération des matériaux de construction, donc issus du secteur de la construction, rénovation, démolition. Alors, le taux de valorisation était énorme là-dedans. Il frôlait parfois 95 %.

1160

Donc, le bois, qui est le gros des matières qui étaient générées dans ce secteur-là, était broyé et il était acheminé soit au centre de compostage, il pouvait être acheminé soit à des usines qui fabriquaient des panneaux de mélamine. Alors, Tafisa, par exemple, à lac Mégantic est un des plus gros acheteurs de bois recyclé au Québec. Il pouvait servir aussi à la valorisation énergétique. Alors, on commence tout juste à s'en servir pour ça, donc une industrie comme Kruger qui reçoit ce type de matière là où est-ce qu'elle sert à produire de l'énergie finalement.

1165

Alors, le métal aussi est un autre exemple de matière qui était générée. Évidemment, le

métal va aux ferrailleurs, il sert à faire d'autre métaux, il est fondu.

1170 Maintenant, depuis quelques années, nous recevons les déchets des ICI, donc des
déchets commerciaux. On peut collecter, on a environ 800 contenants un peu partout ici, dans
Sherbrooke et la grande région de Sherbrooke. Alors, on peut collecter, exemple, le contenant
dans une station-service, qui contient essentiellement des bidons de lave-vitre ou des caisses de
bidons de lave-vitre en carton. Alors, le plastique et le carton sont des matières quand même
assez abondantes, en volume en tout cas, et ces matières-là sont revendues soit à des
1175 compagnies comme Cascades. Elles peuvent être revendues à des compagnies comme Kruger
aussi, qui ont une division pour le carton. Le plastique est vendu souvent à des intérêts étrangers.

Donc, ça fait partie un peu de ce qu'on fait avec les matières.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

1185 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Vous faites la démonstration que le coût d'enfouissement est un facteur déterminant dans
le choix qui est fait par des entreprises du secteur ICI pour la gestion de leur matières résiduelles.
Est-ce que vous avez une idée du, je ne me souviens plus du terme en français, mais le *break
point* où est-ce qu'il devient avantageux de laisser l'enfouissement pour aller vers un autre mode
1190 de gestion des matières résiduelles?

M. JANICK ANCTIL :

1195 Ce que je peux d'abord vous dire là-dessus, c'est que notre centre de tri a été ouvert en
2001, à une époque où l'enfouissement de déchets devait se transiger autour de 35 à 40 \$ la
tonne. Et la famille Richer, propriétaire de cette entreprise, a bien failli fermer ses portes parce
qu'il était beaucoup plus avantageux d'enfouir au niveau monétaire. Et le vent a tourné à un
moment donné. Surtout, on a vécu une explosion de la demande à partir de 50-55 \$ la tonne et
en montant.

1200 Alors, maintenant depuis un an, ça va faire un an cette année que l'enfouissement est à
70 \$ la tonne. Et là, il y a eu une véritable explosion à ce moment-là. Mais je vous dirais
qu'autour de 55 \$, 60 \$ la tonne.

1205 **LE PRÉSIDENT :**

Vous, vous le reprenez pour combien?

M. JANICK ANCTIL :

1210

Bien, nous, on accepte la plupart des matières. Notre tarif fréquent est 50 \$ la tonne. Donc, on peut voir là... parce qu'on a des coûts réels. Alors, c'est un domaine, la récupération, qui nécessite énormément de capitalisation, donc l'achat d'équipements très, très coûteux. Alors, à 50 \$ la tonne, on est un peu en deçà, au-dessous de notre seuil, mais quand même. C'est quand même assez coûteux là.

1215

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Vous êtes une entreprise de Sherbrooke?

1220

M. JANICK ANCTIL :

Oui, une entreprise familiale de la région de Sherbrooke, oui.

1225

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Est-ce qu'il y a un tri à la source ou vous vous ramassez à faire le tri de déchets tout-venant pour ramasser les parties qui sont recyclables?

1230

M. JANICK ANCTIL :

Alors, dans le cas de certains types de commerces, il y a un tri à la source, effectivement. Donc, je prends l'exemple des restaurants et des hôtels, des motels, par exemple, qui génèrent énormément de matières putrescibles. Alors, à ce moment-là, on se doit de faire la collecte avec deux ou trois contenants, soit un contenant pour les déchets avec les matières putrescibles dans certains cas, un contenant pour le carton et un carton pour le plastique, verre, métal.

1235

Parce que le carton, s'il est collecté séparément, il y a un avantage économique pour le client à le faire. Parce que nous, on a un circuit où on collecte que les contenants de carton et on le ramène directement au marché de la revente; donc, par exemple chez Cascades. Alors, on n'a pas de tri à faire, c'est évident qu'on peut faire profiter le client d'un meilleur tarif.

1240

Mais dans plusieurs cas, on a développé un produit où on met un seul contenant et on trie à la place du client. On fait ça depuis environ presque'un an et demi et on s'est rendu compte qu'en procédant de cette façon-là, que les ICI, bien, notre résultat était bien meilleur. Parce que plusieurs ne veulent pas avoir à éduquer leurs employés, n'ont pas le temps, n'ont pas le budget, n'ont pas l'espace pour deux contenants, deux ou trois contenants.

1245

Donc, nous avons procédé de cette façon-là et c'est un produit qui a eu un franc succès,

1250

je dois dire, parce que les gens paient pour ça, mais ont la conscience tranquille en sachant très bien que ça revient dans un centre de tri.

LE PRÉSIDENT :

1255

Merci beaucoup, monsieur.

M. JANICK ANCTIL :

1260

Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1265

Madame Hélène Théroix.

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

Bonjour, monsieur le président.

1270

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame.

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

1275

Bonjour, madame. J'ai fait mon mémoire à titre de citoyenne propriétaire au lac Lovering d'une maison au bord de la rive. Le principal argument qui fait que je m'oppose à ce projet-là, c'est l'emplacement du lieu d'enfouissement. Et j'ai développé mon mémoire en regardant les impacts au niveau environnemental, en ressortant les questions de bassin versant, les membranes, la situation de contamination toxique qu'il y a eue au lac Lovering, captation et traitement des biogaz. Aussi, je parle des impacts au niveau social, impacts au niveau économique.

1280

Je vais vous sortir juste des éléments parce que vous avez vu que c'était assez long.

1285

Comme propriétaire riveraine, propriétaire d'un petit chalet qui est familial depuis que j'ai 10 ans – si on fait le décompte, ça fait près de 50 ans – j'ai vu au long des années l'apparence des eaux changer, l'apparence de l'encadrement forestier changer. Le lac est devenu de plus en plus urbanisé. Les petits chalets, petites propriétés sont devenues des maisons spacieuses, souvent des résidences permanentes. Le traitement des eaux se fait par des fosses septiques, champ d'épuration. En tout cas, on peut voir tout ce que ça peut apporter sur la qualité des eaux.

1290

1295 On appelait souvent le lac Lovering *le lac cristal+ parce qu'on disait les eaux sont cristallines. Mais aujourd'hui, les eaux sont un peu moins cristallines. Puis toute la petite faune qui nous enchantait, comme je disais, les batraciens, les petites couleuvres, les petits crapauds, on en voit de moins en moins. Ce n'est pas parce que je suis plus haute que je ne les vois pas, il n'y en a plus.

1300 Je dis qu'il existe des droits, des devoirs, des responsabilités qui incombent aux gens qui vivent près des lacs; le droit, entre autres, de jouir d'une eau propre et saine, et d'être informés de toute altération de la qualité de l'eau pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité humaine et environnementale.

1305 Comme citoyens responsables, il appartient à tous, résidants et usagers des lacs, gestionnaires et propriétaires d'entreprises dans le bassin versant de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger la qualité de l'eau et le milieu naturel. Nous devons nous assurer de préserver et valoriser ce patrimoine tant pour les bénéficiaires actuels que pour ceux des générations à venir.

1310 Aussi, la demande d'agrandissement du site d'enfouissement des déchets qui opère à 3 kilomètres de la tête du lac Lovering dans le bassin drainant du lac Memphrémagog, qui est le grand réservoir d'eau potable pour Magog et la grande région de Sherbrooke, me préoccupe grandement.

1315 Les activités d'enfouissement se poursuivent depuis de nombreuses années au site actuel, des millions de tonnes de déchets tout aussi variés que dangereux y sont maintenant entassés. Il est venu le temps de s'interroger sérieusement sur la pertinence d'y poursuivre encore des activités d'enfouissement ou encore de fermer le site, cesser les opérations d'enfouissement qui ont lieu, et assurer le suivi en plus d'une gestion environnementale étroite du lieu pour les prochaines décennies.

1325 La question de l'emplacement du lieu d'enfouissement. Ce qui m'amène d'abord à me prononcer comme citoyenne, c'est l'emplacement de ce site-là dans un contexte hydrogéologique non favorable, à 3 kilomètres au nord du lac Lovering, dans le bassin versant du Memphré.

1330 Quand on va voir dans la littérature qui est sur le site du BAPE, on peut voir une communication entre madame Sylvie Cloutier, l'experte du gouvernement qui était ici à la première partie des audiences, et monsieur Yves Grimard. C'est une lettre du 16 juillet 2003. Madame Cloutier disait alors:

Ce site est un environnement dont le suivi s'avère complexe à réaliser et à interpréter. Cette difficulté tient au fait que le site est le point de départ de plusieurs bassins et sous-bassins

versants, ce qui rend les limites hydrologiques et hydrogéologiques difficiles à établir et les voies de contamination multiples.

1335

L'emplacement choisi par la compagnie Waste Management pour poursuivre ses opérations d'enfouissement sur sa propriété actuelle est très discutable, à mon avis, pour les impacts qui en découlent au niveau environnemental, social et économique.

1340

Au point de vue environnemental, il y a la question des bassins versants, entre autres. Les connaissances ont évolué sur la notion de bassin versant et son importance sur les eaux souterraines et de surface. Aussi, ça nous amène à considérer davantage les dangers d'exercer des activités à risque dans des endroits stratégiques près des cours d'eau et des lacs.

1345

Même si les connaissances et la technologie ont évolué dans le secteur de l'enfouissement, on n'a jamais le plein contrôle sur tout ce qui est enfoui. Qui peut dire si, dans les déchets domestiques, il ne reste aucun déchet dit dangereux.

1350

On n'est pas encore à l'ère du déchet ultime. Il y a encore beaucoup de déchets, des déchets verts qui font des biogaz, les produits de table, puis des déchets sur lesquels on n'a pas le contrôle, mais que les gens sont plus ou moins négligents et laissent aller dans leurs déchets, tels les piles électriques, des batteries, des restes de peinture et de solvant, produits de nettoyage, médicaments inutilisés, insecticides, etc.

1355

Puis ça, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas des collectes organisées, mais il y a un peu des fois de laisser-aller de la part des gens. C'est plus facile de mettre ça dans la poubelle verte pour que ça soit enfoui.

1360

Les déchets enfouis conservent encore leurs propriétés et leurs dangers, des dangers de solubilité, inflammabilité, toxicité. Alors, on ne peut présumer de leur comportement lorsqu'ils seront disparus dans le sol, même dans des cellules étanches et autres mesures de sécurisation qui sont disponibles aujourd'hui.

1365

La question des membranes a été très discutée lors de la première partie des audiences: la durée de vie, les garanties, la façon de les installer, tout ça. Sachant que des milliers de tonnes de déchets sont déjà entassées sur le territoire du lieu d'enfouissement actuel et avec des méthodes moins récentes et sécuritaires, il me semble que les risques de contamination des eaux de surface, des eaux souterraines, des sols et de l'air sont déjà suffisamment élevés à cet endroit. Ce n'est pas en poursuivant les activités d'enfouissement qu'on sera assurés d'une

1370

meilleure protection environnementale et sanitaire à la tête du lac.

Il y a beaucoup de questions qui ont été posées sur les géomembranes et on peut voir qu'il n'y a pas de membranes qui sont parfaites. Ça fait qu'il y a des risques là aussi.

1375 La situation de la contamination toxique. On en a parlé avec le comité de vigilance. J'ai
abordé quand même ce point-là parce que c'est un point qui nous a tenu captifs beaucoup depuis
1999, les citoyens du lac, les gens de la Société de conservation, les gens du comité de
vigilance. Le ministère a englobé presque 1 M\$, qu'ils nous ont dit, pour faire l'étude de cette
situation de contamination là. Ça a été des ressources humaines aussi importantes, des gens du
1380 ministère qui étaient déjà surchargés qui ont fait cette étude-là.

Lors de la première partie des audiences, il y a eu une espèce de mise au point entre les
experts, dans le sens qu'on ne pouvait probablement pas associer la contamination du site et la
contamination du lac.

1385 Il y a eu aussi madame Cloutier, l'experte du ministère, qui nous a dit que, avec les
conclusions qu'elle avait apportées en 2003 et les connaissances qu'elle avait acquises depuis,
aujourd'hui elle ne pourrait peut-être pas porter le même jugement. Il y avait beaucoup de
contamination qui existait de façon diffuse ou autre et qui pouvait être pire ailleurs que dans notre
1390 milieu.

Mais le fait de savoir que c'est pire ailleurs, ce n'est pas quelque chose qui nous rassure,
surtout quand on est en milieu rural. On pourrait être dans une zone urbaine ou dans le fleuve
Saint-Laurent à Montréal, mais quand je vis au lac Lovering, je m'attends à trouver quelque chose
de plus pur au niveau de l'air et de l'eau.

1395 Qu'est-ce qu'un profane peut conclure du discours de ces experts-là et que penser de la
situation qui prévaut actuellement chez nous? Le lieu d'enfouissement a-t-il été une source de
contamination toxique du lac Lovering? Et si oui, est-ce qu'il l'est encore? Quelle preuve
1400 scientifique a-t-on pour le démontrer? Qui clarifiera la situation pour la population? Quand et
comment?

Ce dossier demeure encore plutôt nébuleux et la situation doit être précisée pour que les
citoyens sachent réellement ce qu'il en est des conséquences pour leur milieu de vie. Le fait de
1405 savoir que c'est pire ailleurs n'est pas nécessairement ce qui rassure et nous satisfait. Je
m'excuse, je le redis encore, mais c'est ça aussi.

Il y a le problème de la captation et le traitement des biogaz. Dans le site actuel, il y a une
émanation qui se fait, une émission des biogaz et il y a une captation négative. Avec le nouveau
1410 projet, on disait qu'il y aurait une captation positive et probablement qu'il y aurait moins de risque
de déplacement probablement des biogaz dans les sols, des risques d'explosion, des risques
d'incendie, ce qui peut toujours préoccuper des gens qui vivent dans l'environnement d'un site.

Actuellement, le Plan de gestion de la MRC est en vigueur, mais on a encore le système
1415 à deux voies. C'est-à-dire que tout ce qui est matière putrescible, matière organique,

qui va être sujet à faire des biogaz, prend encore la route de l'enfouissement. Ça fait que ce qui regarde les biogaz, on peut dire que ce n'est pas réglé et, avec le projet actuel, je ne suis pas certaine non plus que ça réglerait tout. Parce qu'il y a quand même des émissions qui sont néfastes, qui viennent de ces biogaz-là, et il y a aussi d'autres problèmes au niveau social.

1420

Quand je regarde au niveau des impacts au niveau social, il y a les odeurs, entre autres, surtout vers la route 141 au nord, souvent même des gens de notre comité de vigilance qui arrivaient à des rencontres le soir disaient: *Bien, c'est le temps de venir passer sur la 141, l'odeur est terrible.+

1425

Je sais que j'avais appelé au ministère à un moment donné parce que les gens s'étaient plaints : *Est-ce que ça peut être dangereux pour la santé et pour les risques d'incendie ou autres?+ Puis au ministère, on avait dit: *Bien, qu'on fasse une plainte au ministère, des fois ça peut être quelque chose de défectueux.+ Quand il y a quelque chose qui est trop fort comme odeur, on peut rapporter l'événement. Mais les gens ne seront pas portés à rapporter, c'est ce qui est le problème souvent.

1430

Avec l'impact du nouveau LET, il y aura probablement des passages encore plus fréquents des camions sur une route... on voit, avec le développement qui est de plus en plus important dans ce coin-là, des risques plus élevés d'accidents provoqués par des chauffeurs impatients, la vitesse, les dépassements inappropriés. La route est étroite, courbeuse à un moment donné, c'est dangereux. Surtout quand il va arriver aussi la période d'été avec les vacanciers. Mais on peut dire que c'est presque à l'année, parce qu'il y a beaucoup de gens, qui ont transformé leur résidence en résidence secondaire ou permanente, qui sont presque toujours dans leur résidence.

1435

1440

Passages des camions sur les chemins riverains étroits. Je sais qu'il y a des plaintes qui ont été faites à monsieur Dussault par le passé. Ça s'est résolu pendant quelque temps, mais il y a toujours des gens qui passent par là parce que ce serait plus facile entre l'est et l'ouest. Ça fait qu'on passe avec les gros camions sur les chemins étroits riverains qui ne sont pas faits de façon structurelle pour rencontrer des poids lourds, avec toute la pollution aussi qu'on peut voir de bruit, de contamination, de pollution de l'air et les risques pour les enfants. Parce que c'est des chemins étroits qui n'ont pas de grosses infrastructures de grand-route.

1445

Il y a la crainte de perte d'attractivité du secteur, de la dévalorisation et la perte de la valeur foncière des propriétés si un accident survenait au lieu d'enfouissement.

1450

Il y a de l'inquiétude, des préoccupations portant sur la qualité de l'eau de surface et souterraine qui sert pour plusieurs de consommation, les besoins domestiques, les activités sportives.

1455

Il y a une crainte ou un dégoût pour l'eau de consommation. L'eau de surface du lac sert

pour plusieurs, mais il y a aussi l'eau des puits de surface et des puits artésiens.

1460 Personnellement, j'ai eu dégoût et je l'ai encore pour mon eau de consommation. Ce n'est pas drôle, il faut se raisonner. Mais j'étais en campagne, j'avais toujours l'impression que mon eau était pure, mais là je sais qu'il peut avoir des risques de polluants qui arrivent. Avec ce qu'on a vu aussi dans les études de puits, bien, il y a des substances qu'on se demande pourquoi on retrouve ça en campagne.

1465 À la demande des résidents de l'environnement du lieu d'enfouissement, une analyse toxicologique de l'eau de 20 puits de résidences a été effectuée de mai à novembre 2001. La concentration des différentes substances qui ont été retrouvées dans l'eau, BPC, dioxines, furannes, toluène, triméthylbenzène, sulfures totaux, respectait les normes et les recommandations les plus sévères pour l'ensemble des contaminants à l'étude. (Service de la protection de la santé publique 2002, rapport docteur Proulx)

1470 Le questionnement demeure par contre pour les résidents sur l'origine des substances toxiques qui ont été retrouvées dans leur eau. Est-ce que c'est partout pareil? Dans les zones rurales, est-ce qu'on a de ces contaminants-là dans l'eau? Ils ont demandé aussi aux autorités pour que les analyses soient répétées dans le futur pour s'assurer qu'on n'ait pas à un moment donné une eau contaminée qui pourrait être néfaste pour la santé.

1475 Le territoire rural et de villégiature qui entoure la propriété de l'entreprise Bestan est beaucoup plus densément peuplé aujourd'hui qu'il ne l'était il y a 40 ans lorsque l'exploitation fut autorisée. On peut même observer un déplacement urbain rapide dans ce secteur de la Ville de Magog. De nombreux citoyens, dont plusieurs villégiateurs saisonniers, choisissent maintenant d'y établir leur résidence permanente, ce qui augmente l'occupation du territoire.

1480 On a vu dans l'étude de la MRC sur la recherche d'un site d'enfouissement, dans les critères, ce qu'on ne voulait pas, c'est que ça soit situé près d'une zone urbaine ou dans une zone de villégiature. Là, on peut presque dire que c'est au coeur d'une zone de villégiature. Et puis la zone rurale, elle s'est beaucoup transformée. On ne peut pas vraiment dire qu'on est dans une zone uniquement rurale.

1485 On a vu dans l'étude de la MRC sur la recherche d'un site d'enfouissement, dans les critères, ce qu'on ne voulait pas, c'est que ça soit situé près d'une zone urbaine ou dans une zone de villégiature. Là, on peut presque dire que c'est au coeur d'une zone de villégiature. Et puis la zone rurale, elle s'est beaucoup transformée. On ne peut pas vraiment dire qu'on est dans une zone uniquement rurale.

1490 Je vais passer à la conclusion. L'emplacement actuel du site d'enfouissement ne se prête pas à un agrandissement pour un lieu d'enfouissement technique, parce qu'il y a des risques trop importants à continuer d'opérer une telle entreprise dans le bassin versant des lacs.

1495 Lorsque, dans les années 70, l'exploitation du site d'enfouissement a été autorisée à cet emplacement, on a développé et opéré le lieu d'enfouissement avec les connaissances, les moyens et les méthodes en vigueur à ce moment. Aujourd'hui, les connaissances évoluent rapidement dans la sphère, des techniques plus performantes existent et il faut s'assurer que

1500 toute nouvelle exploitation ou tout nouveau site soit autorisé à opérer dans un endroit propice et avec des conditions d'opération et de gestion environnementale maximales. Tout ce qui concerne la sécurité doit être vu au maximum. Il existe donc d'autres possibilités moins compromettantes sur le plan écologique que ce projet.

1505 Considérant que l'agrandissement du lieu d'enfouissement ne doit pas être autorisé à cet emplacement inapproprié dans le bassin des lacs, même avec des techniques plus modernes de sécurisation, les risques demeurant toujours trop élevés pour l'environnement à court, moyen et à long termes;

1510 – considérant que les besoins d'enfouissement de la MRC de Memphrémagog sont comblés actuellement et que le Plan de gestion des matières résiduelles est mis en oeuvre pour réduire la masse à enfouir avec des objectifs précis, même il y a des discussions au niveau régional pour avoir un site commun;

1515 – considérant que la MRC de Memphrémagog ne demandera pas non plus que le BAPE recommande l'agrandissement du lieu actuel;

– considérant que la Ville de Magog s'est déjà prononcée publiquement aussi contre la poursuite d'activités d'enfouissement sur cette propriété, qui est située sur son territoire, dans le bassin versant des lacs

1520 ;

– je demande à la commission du BAPE de ne pas recommander l'agrandissement demandé par le promoteur Waste Management pour opérer un lieu d'enfouissement technique sur sa propriété.

1525 Je suis en faveur de la fermeture du site d'enfouissement en insistant pour qu'un suivi environnemental y soit effectué selon les exigences du Règlement sur les déchets solides, c'est-à-dire captage et traitement des lixiviats et des biogaz, et aussi détection et colmatage des résurgences, et ce, tant et aussi longtemps qu'il y aura des émissions de substances polluantes ou des conditions non sécuritaires pour l'environnement.

1530

Je demande aussi que des ressources humaines et financières soient accordées à la Direction régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour qu'un suivi plus régulier et rigoureux soit effectué dans ce dossier-là.

1535 Je remercie la commission de cette opportunité qui nous est donnée comme citoyens de pouvoir s'exprimer sur un dossier qui nous concerne et qui concerne aussi tous ceux qui ont à coeur la protection de leur environnement.

1540 Je pense que j'ai oublié les impacts économiques. Est-ce que je peux les donner? Je vais faire rapidement.

1545 Les impacts au niveau économique. Maintenir une bonne qualité de l'eau dans notre milieu, c'est essentiel pour y vivre, mais aussi très important pour l'activité économique de la Ville de Magog. Un accident et une contamination des eaux de surface et souterraines qui aurait lieu au lieu d'enfouissement s'étendrait aux autres milieux en aval dans le bassin versant, le lac Lovering vers le lac Memphrémagog. La situation pourrait entraîner à court et à long termes des conséquences graves tant pour la santé humaine et l'environnement et avoir des répercussions économiques non négligeables.

1550 Plusieurs entreprises agricoles, horticoles, laitières et fromagères, aussi diverses entreprises commerciales qui comptent sur la qualité de l'eau pour attirer des touristes, pêcheurs, villégiateurs, adeptes des activités sportives et nautiques, seraient affectées par un accident au lieu d'enfouissement.

1555 Toute une région dépend de la qualité de l'eau. Il serait regrettable que l'on attende de perdre ces privilèges avant de les protéger sérieusement. En protégeant nos ressources en eau de qualité, on peut jouir de notre patrimoine naturel et on lègue un bel héritage aux générations qui suivront.

1560 Je m'excuse, mais le point de vue économique, je le trouvais important parce que je sais qu'il y en a qui vont axer beaucoup sur ça, mais il y a l'environnement aussi qui est important.

LE PRÉSIDENT :

1565 Merci, madame Théroux. Écoutez, peut-être aussi pour les prochaines personnes qui vont suivre, nous allons faire d'abord une pause, mais pour les prochaines personnes, soyez assurés que la commission a déjà lu mot à mot vos mémoires. Donc, il est préférable, surtout quand ce sont des mémoires d'une certaine longueur, d'en faire juste un résumé ou d'attirer notre attention sur ce que vous croyez être les éléments les plus forts pour qu'on puisse se réserver plus de temps pour la discussion.

1570 Ceci étant dit, madame Théroux, je voulais savoir, vous, lorsque vous avez été informée que les sédiments du lac Lovering pouvaient être à certains endroits contaminés par les BPC, est-ce que vous avez continué à consommer l'eau du lac?

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

1580 Moi, je ne consomme pas personnellement l'eau du lac. J'ai un puits artésien, un 250 pieds à 300 pieds de profondeur. Mais j'ai beaucoup de mes amis, des voisins qui consomment l'eau du lac. Mais ce qu'on m'a dit, parce qu'à un moment donné je doutais de cette façon de faire au niveau de la santé, il paraît que les spécialistes en traitement d'eau ont dit que c'était

plus facile de traiter une eau de surface qu'une eau souterraine qui est sulfureuse, qui a du manganèse, du fer. Ça fait que les gens ont continué et avec leur système devaient être exempts de risques.

1585

LE PRÉSIDENT :

Ont continué quoi?

1590

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

À consommer leur eau.

LE PRÉSIDENT :

1595

À consommer leur eau?

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

1600

Oui, à consommer leur eau. Ou il y avait un peu dédain, on ne donne pas tous nos dédains, mais il y a peut-être des gens qui ont ralenti un peu sur ça aussi.

LE PRÉSIDENT :

1605

Et quand vous avez été informée que la chair de poisson pouvait contenir une certaine concentration de BPC, est-ce qu'on vous a recommandé une certaine façon de faire?

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

1610

Oui. L'avis est sorti en juin 1999. À ce moment-là, j'étais dans le conseil d'administration de la Société de conservation. L'avis est sorti dans les journaux. Alors, j'avais appelé docteur Proulx, monsieur Nolan, je pense, et puis docteur Proulx m'avait mise en communication, et puis on nous avait dit la restriction, pourquoi, c'était surtout à cause du mercure.

1615

Mais là, on avait dit qu'avec les autres substances toxiques, bien, probablement qu'on arriverait à épargner tout risque avec la consommation de deux repas par mois seulement. Mais c'était à éviter pour les enfants en bas de cinq ans qui sont en croissance, les femmes enceinte et les femmes qui allaitent leurs enfants, parce qu'il y avait des problèmes au niveau neurologique et autres avec le mercure.

1620

Mais en décembre, on avait eu une rencontre au ministère de l'Environnement pour la sortie du premier rapport sur la contamination et, à ce moment-là, on avait posé des questions

parce qu'on pensait qu'il pouvait avoir une interférence entre les contaminants, qu'un pourrait être l'action de l'autre ou autre, et on nous avait dit que non, il n'y avait pas de risque.

1625

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

D'après vous, est-ce que les gens respectent les directives de la Santé concernant la consommation de poisson? Parce que c'est une région sportive, il y a des gens qui n'habitent pas ici et qui viennent profiter de la ressource.

1630

Mme HÉLÈNE THÉROUX :

Je pense que les gens la respectent peut-être trop. Parce qu'il y a une belle étude qui devait partir cet été pour aller voir... il y a une recherche qui partait du CHU et de l'Université de Sherbrooke pour aller voir les incidences de l=hypothyroïdie avec la consommation de poisson provenant de notre lac, entre autres, et puis on a essayé de trouver des pêcheurs qui mangeaient de leur prise et puis on n'en pas trouvé. Les vieux pêcheurs, soit qu'ils sont morts, soit qu'ils ne pêchent plus. Puis les jeunes pêcheurs vont pêcher ailleurs.

1635

1640

Puis les poissons, là il y a un problème de parasites aussi dans la peau des poissons. Mais ça, c'est partout. Puis les gens, quand ils voient les petits vers sont moins en appétit pour manger ces poissons-là, même congelés après.

1645

Mais je pense que c'est dommage parce qu'on s'en va vivre autour des piscines, parce que si on perd la faune, ce n'est plus un milieu vivant. Puis je sais qu'il y a eu beaucoup d'ensemencement de touladi, parce qu'on n'en avait plus, ils n'en trouvaient plus. Et puis probablement que ces touladis-là vont vieillir, progresser. Moi, j'espérais en tout cas que la pêche revienne, parce que pour avoir pêché quand j'étais jeune, je trouvais donc que c'était fantastique la campagne et pouvoir pêcher, manger son poisson. C'est des choses qui se transforment avec l'urbanisation, je pense.

1650

LE PRÉSIDENT :

1655

Merci, madame Théroux.

Nous prenons une pause de quinze minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

.....

1660

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

1665

Alors, j'appelle madame Patricia Tremblay de la Société de conservation du lac Lovering. Et je rappelle qu'il n'est pas requis de lire tout mot à mot, une simple synthèse pourrait suffire.

Mme PATRICIA TREMBLAY :

1670

Je vous présente un membre du CA de la société, monsieur André Prud'homme.

M. ANDRÉ PRUD'HOMME :

1675

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

1680

Mme PATRICIA TREMBLAY :

Je vais faire une petite introduction. Ensuite, je sais que dans la salle, tantôt on me demandait une description du lac. Il y en a une dans mon mémoire, mais je ne la ferai pas ici ce soir. S'il y en a qui veulent avoir des informations après, bien, ils viendront me voir derrière.

1685

L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

1690

Vous avez en annexe aussi, l'annexe 1, le bassin versant du lac Lovering. Je ne sais pas si vous avez des copies couleur? Moi, sur la mienne, si vous voulez situer le site d'enfouissement dans notre bassin, c'est complètement en haut. Si c'est en couleur, c'est une espèce de saumon. Ça, c'est l'étendue du site d'enfouissement, avec le milieu humide en mauve qui descend vers le ruisseau des Berges.

1695

Vous avez aussi en annexe 2 des articles qui sont parus dans les journaux au mois de septembre suite à la visite du site de Saint-Nicéphore avec les réactions de nos élus. Et la dernière, c'est: *Magog dit non à l'agrandissement du site de Waste Management*. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1700

Merci, madame Tremblay. Dites-moi une chose, quand vous dites dans un de vos

considérants que le site du LES actuel ou futur n'est pas la seule source de contamination du lac, c'est quoi les principales sources de contamination?

Mme PATRICIA TREMBLAY :

1705

Les principales sources sont les fosses septiques des gens, les riverains. On a aussi beaucoup de terres agricoles. On a des animaux qui se promènent dans les cours d'eau. On a l'utilisation d'engrais et pesticides. Ça, c'est celles qui me viennent en tête en premier lieu.

1710

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que votre comité a entamé des démarches pour essayer de contrer la pollution associée - notamment vous avez dit deux choses qui sont assez grosses quand même, les fosses septiques et les pesticides.

1715

Mme PATRICIA TREMBLAY :

On fait de la sensibilisation sur la non-utilisation des engrais et pesticides. Je sais qu'il y a une loi qui a été passée à ça et on sensibilise nos gens de ne pas utiliser ces produits-là.

1720

Pour ce qui est des installations septiques, on a fait des pressions au niveau des deux municipalités pour qu'il y ait une inspection de chacune des installations septiques.

1725

Dans le Canton de Stanstead, parce qu'on a un tiers du lac qui est dans le Canton de Stanstead, les démarches ont commencé il y a deux ans. Donc, chaque résidant a été, du moins quand ça a été possible parce qu'il y en a certains qui ont refusé, mais ils ont été visités. On a un portrait un peu de qu'est-ce qu'on a autour du lac. Et le deux tiers, qui est Magog, c'est au cours de cette année-ci que chaque riverain, même en deuxième, troisième, quatrième rangées va avoir une inspection de son installation septique. Donc, ça, c'est les démarches qu'on a entreprises.

1730

Dernièrement, on a fait une rencontre sur les cyanobactéries avec nos riverains. Ils ont eu comme un contrat, c'était volontaire, un engagement volontaire, et 44 des 100 personnes qui étaient là ont signé un engagement. Et donc, c'était de revégétaliser leur bord de rive sur un minimum de 3 mètres pour cette année, de conformer leurs installations septiques, d'utiliser leur bateau à moteur selon la réglementation nautique.

1735

Donc, on a quand même mis plusieurs démarches en route.

1740

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

On a appris tout à l'heure que le lac Lovering n'avait pas été touché par les

cyanobactéries. Est-ce que j'ai bien compris? Est-ce que vous savez pourquoi?

1745 **Mme PATRICIA TREMBLAY :**

En 2005, on en a eu très localement vers le sud-est du lac, près du ruisseau de l'est. On en a eu à cet endroit-là. Ça a duré quelques journées et, après ça, on ne les a pas revues. L'année dernière, on n'en a pas eu. Pourquoi? Ça reste encore un mystère. On n'est pas à l'abri.

1750 On est à la tête des lacs, c'est peut-être ce qui nous sauve, parce qu'on est le premier lac qui se déverse dans la chaîne, mais je n'ai pas d'explication scientifique.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

1755 Les études sur le lac Memphrémagog avaient montré que la baie Fitch avait une tendance précoce à l'eutrophisation sur l'ensemble du lac. Est-ce que c'est le cas du lac Lovering?

Mme PATRICIA TREMBLAY :

1760 Bien, on vous a remis le rapport de l'état de santé du lac Lovering de RAPPEL dernièrement.

LE PRÉSIDENT :

1765 Oui.

Mme PATRICIA TREMBLAY :

1770 Il est encore dans la moyenne, si on veut. Il n'est pas eutrophié au point où ce n'est pas irréversible. Donc, toutes les interventions qu'on fait, que les riverains font, bien, c'est encore possible de le ramener vers l'eau le plus claire possible. Le vieillissement n'est pas encore très avancé.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

1775 Est-ce que vous avez vu une amélioration de la qualité de l'eau du lac depuis les interventions du suivi environnemental accru au site de Bestan?

Mme PATRICIA TREMBLAY :

1780 Moi, depuis mai 2004 je suis au lac Lovering. Donc, depuis mai 2004, je n'ai pas vu de changement d'amélioration ou de dégradation, parce que les situations sont toujours arrivées comme avant que je rentre au sein de la société.

1785 J'aimerais quand même porter à votre attention dans la description du lac, le temps de séjour de l'eau chez nous est de 1.59 an, ce qui est très, très, très long, ça fait que ce qui permet aux sédiments, au phosphore, à toutes les matières qui rentrent dans le lac de décanter vers le fond.

1790 On m'a dit l'autre jour, quand on a fait l'étude avec RAPPEL, j'ai dit: *Si on allait toucher nos sédiments, qu'est-ce que ça aurait l'air présentement?+ Il dit: *Bien, la couche de sédiments qu'il y a comme... dans il y a quelques années, donc dans 10-15 ans, cette couche de sédiments là est probablement toxique. Donc, celle qui la recouvre présentement, si on allait la brasser, elle sert comme d'un couvercle Tupperware. Donc, c'est comme si tu l'ouvrais...+ Ça fait que c'est
1795 ce qu'on m'a expliqué la situation de mon lac présentement.

LE PRÉSIDENT :

C'est une belle image.

1800

Mme PATRICIA TREMBLAY :

Oui.

1805

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, madame.

Mme PATRICIA TREMBLAY :

1810

Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1815

Merci, monsieur.

Monsieur Jean-Noël Leduc, s'il vous plaît.

M. JEAN-NOËL LEDUC :

1820

Bonsoir, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1825

Bonsoir!

M. JEAN-NOËL LEDUC :

Bonsoir, madame la commissaire.

1830

L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

LE PRÉSIDENT :

1835

Merci, monsieur Leduc. Ma collègue aurait deux questions à vous poser.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

1840

Vous semblez avoir examiné les détails techniques avec beaucoup d'attention. Je me souviens qu'on en avait parlé en première partie de l'audience de la stabilité de cette technique de pente. Une des réponses qu'on avait eue, c'était que les problèmes de stabilité étaient en grande partie amenuisés par le fait que la conception du site, c'est que c'était drainé, donc qu'il n'y avait pas d'accumulation d'eau dans le site. Quand on pense aux glissements de terrain, dans le fond, c'est que ce n'est pas des lieux qui sont drainés et, à un moment donné, il y a comme...

1845

Je ne sais pas si vous me suivez mais, en tout cas, le fait que le site est conçu pour qu'il n'y ait pas d'accumulation de l'eau, c'était présenté comme une façon de contrer cette possible instabilité. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

1850

M. JEAN-NOËL LEDUC :

1855

J'en doute. Parce que vu qu'ils remettent le lixiviat en mouvement, déjà c'est un liquide, jusqu'à quelle hauteur ils peuvent le faire... ils parlent d'arrosage au lixiviat. Mais je suis sûr que lorsqu'il y aura des pluies, je parle lorsqu'il y aura des pluies comme celles qu'on a là, lorsque le site sera pleinement... mettons qu'il y en a pour trois, quatre ans de fait, la masse de déchets va être là. Je ne pense pas que ce sont des installations qui peuvent suffire à sortir l'eau assez rapidement lorsque des pluies semblables nous arrivent.

1860

Juste en supposant qu'il manque de l'électricité pendant une journée, il n'y a plus rien qui fonctionne, ou ils ont une génératrice, c'est possible, mais les catastrophes sont là. On ne peut pas les prévoir. Puis je ne pense pas qu'on puisse mettre ça dans un ordinateur. Alors, c'est pour ça que je dis que c'est visible. On sent qu'à un moment donné, un jour, il va arriver une catastrophe. Quand et quelle sorte de catastrophe? Je ne sais pas. Mais une colline de même ne peut pas faire autrement.

1865

On a des ravines qui se font dans l'accotement des rues et la moitié de la rue part. Imaginez-vous dans une montagne comme ça qu'est-ce que ça peut faire, même la pente est

encore plus à pic que sur les routes.

1870 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

C'est un bon point que vous avez, parce que nos rues sont supposées d'être drainées, leurs assises.

1875 **M. JEAN-NOËL LEDUC :**

C'est ça.

1880 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Vous semblez inquiet par le fait que ce soit une colline. Si c'était un lieu vraiment d'enfouissement, est-ce que vous seriez plus à l'aise avec ça?

1885 **M. JEAN-NOËL LEDUC :**

1885

Si on remplissait seulement que le site, l'excavation faite, je suis à l'aise, je ne vois pas de danger parce qu'il n'y a plus de colline, mais je ne sais pas qu'est-ce qui arriverait avec les membranes en dessous. Ça, je ne me suis pas avancé là-dessus parce que je ne m'y connais pas. Mais là, j'ai laissé ça aux autres qui savent qu'est-ce que c'est qu'une membrane et à quoi ça sert.

1890

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Merci beaucoup.

1895

M. JEAN-NOËL LEDUC :

Merci.

1900 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

Monsieur Marc Poulin, Ville de Magog.

1905

M. MARC POULIN :

Bonsoir!

1910 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, messieurs.

1915 **M. MARC POULIN :**

Donc, nous, on va faire une présentation à trois. Je sais qu'on est limités en temps mais vous comprendrez que, considérant que ça se passe chez nous dans la Ville de Magog, on réduira peut-être la période de questions, mais je pense que c'est important que ceux qui sont dans la salle entendent le mémoire qu'on va vous présenter ce soir.

1920

Je serai le premier intervenant à parler. Après ça, il y aura monsieur Stéphane Simard, qui est le président du Comité d'environnement de la Ville de Magog et aussi conseiller à la Ville. Et il y aura une partie qui sera lue par notre directeur des travaux public, monsieur Charles Fournier.

1925

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1930 **M. MARC POULIN :**

L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

Début de la phrase à la page 1: *Située à l'extrémité...+

1935 **Fin de la phrase à la page 4: *... techniques sur son territoire.+**

Et c'est important, je pense, qu'on retienne ces commentaires-là parce que, dans l'étude qu'on a faite, le site d'enfouissement, c'est le sixième. Et lui qui avait été retenu, lorsque ça a coulé cette information-là, ils ont passé une résolution alors que c'était le meilleur site dont on parle, c'est Eastman et Stukely, ils ont passé une résolution pour dire que jamais il y aurait un site d'enfouissement chez nous, et c'était le site qui avait le moins d'impact au niveau des cours d'eau et de l'environnement. Donc, vous comprendrez la position de la Ville ce soir.

1945

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

Début de la phrase à la page 4: *Le site de Bestan...+

Fin de la phrase à la page 8: *... du site de Coventry.+

1950

Avant de céder la parole à Charles Fournier, je voudrais juste vous dire que pour se conformer aux nouvelles politiques de l'eau, ça va coûter plus de 10 M\$ à la Ville de Magog afin d'assurer la qualité de l'eau de nos citoyens.

1955 Et juste à penser à l'hôpital, demain matin s'il fallait qu'on manque de l'eau, ou bien une polyvalente où il y a 2 500 élèves, vous comprendrez pourquoi aujourd'hui on a une responsabilité sociale de faire cette démarche-là. Considérant que, vous savez, sur des sites d'enfouissement, on peut avoir des redevances à négocier avec ceux qui opèrent des sites, et le choix de la Ville a été de ne pas permettre d'aller négocier des redevances. Parce que, pour nous, ce n'est pas une question d'argent, c'est une question d'assurer une qualité de vie, une qualité d'eau pour nos citoyens. Donc, vous comprendrez que la démarche qu'on fait, c'est vraiment parce que, je
1960 pense, la Ville choisit d'être responsable par rapport à nos citoyens.

Donc, je vais céder la parole à monsieur Charles Fournier.

M. CHARLES FOURNIER :

1965 Alors le suivi postfermeture.

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

1970 **M. MARC POULIN :**

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

1975 Donc, je veux remercier la commission de son écoute et, ce soir, c'est avec plaisir qu'on vous dépose notre mémoire.

LE PRÉSIDENT :

1980 Merci beaucoup à vous trois. Vous avez précédé en bonne partie une des questions que je voulais vous poser concernant les redevances. Vous n'avez jamais eu de discussion avec le promoteur concernant les redevances?

M. MARC POULIN :

1985 Vous savez, moi, je sais que, parce que je travaille dans plusieurs dossiers, dont j'ai eu la chance d'aller au Delaware visiter le nouveau site de Comporec, qui est une usine qui récupère présentement 75 % les déchets, et on nous parle que lorsqu'on veut implanter chez nous des sites d'enfouissement... d'ailleurs, je pense que l'ancien canton avait déjà commencé à négocier avec Intersan des redevances à cause justement de ces bruits et de ces nuisances-là.

1990 Mais vous savez, lorsqu'on a une ville qui est rendue à plus de 1.5 G\$ d'évaluations avec des propriétés, avec aussi des gens qui vivent chez nous, qu'on vit d'écotourisme et on va

1995 s'en venir tantôt avec une région écodynamique, donc, oui, un développement économique mais dans un environnement écologique. C'est sûr que ce virage vert là qu'on est en train de prendre, parce qu'on veut devenir une région unique au Québec, l'agrandissement du site d'Intersan ne cadre plus dans nos projets au niveau environnemental.

LE PRÉSIDENT :

2000 Vous avez aussi un certain volume de boues qui sont générées annuellement. Qu'est-ce que vous en faites?

M. MARC POULIN :

2005 Présentement, on les envoie chez...

M. CHARLES FOURNIER :

2010 Elles sont envoyées pour être traitées dans un site de récupération et compostées.

LE PRÉSIDENT :

Elles sont traitées?

2015 **M. CHARLES FOURNIER :**

Oui, dans un site à traiter les boues et compostées.

LE PRÉSIDENT :

2020 Est-ce que c'est un site sur le territoire de la MRC?

M. CHARLES FOURNIER :

2025 Non, ce n'est pas sur le territoire de la MRC. C'est dans la région de Sherbrooke.

LE PRÉSIDENT :

2030 Et est-ce que votre usine de traitement pourrait accepter des volumes de lixiviat à traiter?

M. CHARLES FOURNIER :

2035 On a déjà fait dans le passé l'analyse de la faisabilité de traiter du lixiviat et, oui, on s'était fait dire que notre usine pouvait traiter du lixiviat en quantité... en débit contrôlé.

M. MARC POULIN :

2040 Vous savez, le lixiviât, je pense que lorsque le conseil de ville du temps avait refusé, c'était peut-être par rapport à la technologie, le risque encore une fois du point d'interrogation : *est-ce que ça va nous affecter ou non+. Et je pense que je ne me trompe pas aujourd'hui en disant que l'usine d'épuration de Magog est une des plus performantes au niveau des rejets dans le cours d'eau.

2045 Et il faut reculer jusque dans les années 65 lorsque, dans le temps, Dominion Textile avait décidé de faire leur propre usine d'épuration. Lorsque la rivière Magog était contaminée de teinture avec de l'huile dedans, et lorsque Dominion Textile a décidé de faire une usine d'épuration, la qualité de l'eau s'est améliorée dans la rivière. D'ailleurs, il se pêchait du poisson qu'on retrouvait des éléments de teinture dans le poisson. Et aujourd'hui, je peux vous assurer que les gens peuvent se baigner dans la rivière.

2050 Et nous, je pense qu'au risque, il faudrait faire une étude plus approfondie au niveau du lixiviât, de s'assurer que les rejets qu'on fait n'auront pas encore une fois un impact sur la rivière qui, elle, va desservir le petit lac Magog et tout le bassin drainant de la Saint-François.

2055 Vous comprendrez qu'à chaque fois que, oui, on peut peut-être le faire, mais on ne l'a jamais évalué encore. Mais si on pense qu'il y a un risque, un doute raisonnable, est-ce qu'on doit le faire ou ne pas le faire, c'est toujours la question qui sera posée au conseil de ville.

LE PRÉSIDENT :

2060 J'ai vu dans votre mémoire que vous accordiez énormément d'importance à l'eau. Et dans un des mémoires que nous allons examiner un peu plus tard, je regardais un peu le topo qu'une personne faisait du lac Memphrémagog en disant: *Cinq terrains de golf, 4 000 bateaux, une vingtaine de marinas.+ Je présume que juste cinq terrains de golf, en termes de quantité de pesticides utilisés, ça doit être quand même assez important. 4 000 bateaux, en termes de consommation d'essence et de rejets de métaux lourds dans le lac, ça ne doit pas être quelques grammes; une vingtaine de marinas pour desservir tous ces bateaux.

2070 Est-ce que vous mettez aussi des efforts de ce côté-là?

M. MARC POULIN :

2075 Au niveau de la Ville, sur les marinas, il y a un moratoire présentement qui interdit d'agrandir, tout ce qui est sur notre territoire. Ce qui est en dehors du territoire, on ne peut pas le faire.

Mais vous savez, pourquoi qu'on mise sur l'eau, c'est qu'il n'y a pas juste Magog et

Sherbrooke qui puisent l'eau. Il y a un paquet de gens, je peux en nommer...

2080 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'était pas un reproche du tout.

2085 **M. MARC POULIN :**

Non, mais je veux vous dire, ces gens-là pompent de l'eau, ils prennent de l'eau pour desservir des propriétés.

2090 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait.

2095 **M. MARC POULIN :**

Donc, je pense qu'il y a eu des règlements qui ont été faits dans le temps par les gouvernements. Les bateaux sont là, ce n'est pas nous qui les voulons ces bateaux-là. Et tant qu'on n'aura pas des règlements nationaux qui vont dire: *Bien, on devrait peut-être avoir tant de bateaux par mille carré ou kilomètre carré de territoire...+ Je ne sais pas jusqu'à quel point qu'un gouvernement sera prêt à mettre ses culottes pour aller interdire des bateaux sur un lac.

2100

Sauf que nous, qu'est-ce qu'on va s'assurer, c'est qu'on a des stations de pompage que les gens peuvent venir au moins vidanger.

2105 Parce qu'avant, il y avait des gens qui jetaient leurs cans, qui vidangeaient directement dans le lac. On en a eu des phénomènes. Aujourd'hui les gens, au quai fédéral, peuvent venir vidanger pour 5 \$. Et nos citoyens peuvent vidanger, c'est gratuit. On fait des gestes. On ne pourra pas empêcher les bateaux. Par contre, on va faire des gestes pour s'assurer qu'il n'y aura pas le moindre de pollution au niveau du lac.

2110 Juste à penser à la réglementation sur les moules zébrées, c'est la Ville de Magog qui ont été les précurseurs. On a été même accusés d'aller trop loin pour dire que: *Si tu ne laves pas ton bateau, tu peux avoir des amendes ou tu vas sortir carrément du lac.+ Et aujourd'hui, le lac Massawippi a ce règlement de lavage de bateaux.

2115 On a fait des gestes au niveau environnemental et je pense que, à chaque fois qu'on l'a fait, on l'a fait en fonction de préserver, pas pour demain, pour dans 30 ans, dans 50 ans notre environnement.

C'est pour ça que je vous dis, il y a des gestes qu'on pose, des moratoires qui ont été

2120 apportés. On a eu deux demandes d'agrandissement de marina, ça a été un non catégorique. Parce que, pour nous, on calcule qu'il y a déjà peut-être trop de bateaux sur le lac. Comment est-ce qu'on fait pour les réduire? Je ne peux pas vous le dire.

M. STÉPHANE SIMARD :

2125

Si vous me permettez, la Ville de Magog, on est en train de prendre un virage vert un petit peu comme monsieur Poulin disait précédemment. Ce n'est peut-être pas le nombre de bateaux qui est préoccupant – oui, il faut regarder – mais comment le contrôler. On est à voir aussi s'il y aurait une possibilité de vérifier les émanations polluantes, parce que des moteurs mal entretenus peuvent polluer encore plus. Donc on se penche sur la problématique. Ce n'est pas
2130 juste sur le site d'enfouissement, c'est vraiment global notre vision.

2130

Je suis président du comité d'environnement qui vient tout juste d'être formé depuis janvier, qui va avec notre changement réellement d'idéologie pour la Ville de Magog afin de se démarquer au niveau de l'environnement, devenir des leaders, pas juste de la région mais au
2135 niveau du Québec à ce niveau-là. Donc, ça va en concordance avec notre position avec le site d'agrandissement.

2135

M. MARC POULIN :

2140

Vous savez, monsieur le président, je pense que la Ville est consciente d'une chose. L'année passée avec le fameux phénomène des cyanobactéries, lorsqu'un vendredi midi j'étais à la Conférence régionale des élus à Sherbrooke le matin, et qu'on m'apprend qu'il y aura peut-être un avis d'interdire de boire de l'eau au niveau de la Ville de Magog, et lorsque vous êtes maire
2145 d'une ville, et que vous dites que vous avez 16 000 citoyens qui vont se servir de l'eau, on s'est réunis d'urgence, le comité des mesures d'urgence, et qu'on a mis tout en place pour attendre jusqu'à 17 h 30 pour voir si on interdisait ou non l'eau, c'est là qu'on voit tout l'impact d'un risque de contamination d'un lac. Et c'est là qu'on réalise le pouvoir qu'on a d'éviter, si on pense qu'il y a un doute raisonnable, toute contamination nouvelle qu'il pourrait avoir au niveau du lac.

2145

2150

Et c'est pour ça que ce soir, nous, la Ville, on met l'emphase sur cette qualité de l'eau parce que, chez nous, c'est ça qui fait qu'il y a de l'investissement, qu'il y a des gens qui viennent.

2155

Le récréotouristique chez nous, ça représente 3 500 emplois. Ça fait que demain matin, un lac pollué... moi, je sais que, je ne peux pas vous nommer de noms, mais présentement au lac Massawippi, il y a des propriétés qui ne se vendent plus et il y a des propriétés qui ne se louent pas parce qu'il y a un risque de cyanobactéries à chaque été depuis trois ans. Ce qui fait qu'il y a des gens qui ont des chalets, qui ont investi jusqu'à 2-300 000 \$, ces gens-là
2160 présentement ne peuvent pas les louer parce que les gens n'y vont pas. S'il y a un risque de

2160

pollution, vas-tu payer 1 400 \$ par semaine un chalet si je ne peux pas me baigner dans le lac?

Vous comprenez l'importance qu'on met sur la phase de l'eau et de l'environnement qu'on veut se donner.

2165

LE PRÉSIDENT :

Ma collègue aurait deux questions.

2170

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Quand monsieur Nicolet est venu présenter le mémoire de la MRC de Memphrémagog, il a souligné que, sur le territoire de la MRC, il avait l'intention d'adopter une réglementation pour que la collecte et la gestion des matières résiduelles provenant du secteur ICI soit faite par les municipalités.

2175

Comment pensez-vous que les industries du secteur ICI réagiraient dans la région de Magog à une telle réglementation?

2180

M. MARC POULIN :

Écoutez, je pense que comme bons citoyens corporatifs, ils devront, je pense, accepter la réglementation qui va venir de la Ville. Vous savez, lorsqu'on parle un jour de faire un geste environnemental, ce n'est pas une question juste d'un maire ou d'un conseil de ville, ça doit être une question de communauté. Et là, si on accepte de venir faire des affaires dans une communauté, il faut accepter de vivre avec ses règles du jeu aussi.

2185

Donc, demain matin, on est en train de travailler... d'ailleurs, monsieur Nicolet vous en a parlé de la CRÉ. On travaille aussi avec la Haute-Yamaska. On rencontre bientôt Brome-Missisquoi. Il y a des alternatives à tout ça.

2190

Vous savez, demain matin lorsque tout le monde va respecter la récupération, sur les 30 000 tonnes qu'on peut à peu près générer en ICI, je pense qu'on pourra en récupérer au moins 50 % encore. C'est-à-dire, le 115 000 tonnes, on ne sait pas encore qu'est-ce qui va arriver avec le genre de traitement qui pourrait être développé, mais il faut comme communauté participer à...

2195

Quand j'ai dit la position de la Ville, il y en a qui m'ont dit: *Oui, mais ça va coûter plus cher de transport.+ Il y a un prix à payer pour garder notre environnement. Il y a un prix à payer pour s'assurer que demain matin, nos enfants et nos petits-enfants vont avoir encore leur place à Magog et dans la région, et c'est le prix à payer maintenant.

2200

LE PRÉSIDENT :

2205 Quand vous dites que vous pouvez récupérer ou valoriser, en fait, 70, 80 % des matières résiduelles ICI, dans le bilan 2004 que la MRC a élaboré, c'est déjà indiqué que les ICI étaient déjà valorisés à 72 %. Est-ce que je comprends que vous pouvez faire 80 % de plus sur ce qui reste?

M. MARC POULIN :

2210 Vous savez, le gouvernement, il veut qu'on récupère 75 % des matières récupérables. C'est ça la réglementation sur la récupération.

LE PRÉSIDENT :

2215 Dépendamment du secteur là.

M. MARC POULIN :

2220 Oui. Et c'est sûr que des secteurs comme celui du caoutchouc plastique, présentement au niveau des caoutchoucs, ils ne peuvent pas tout récupérer par rapport au risque de contamination du produit second par rapport au produit de qualité numéro 1.

2225 Je sais très bien que, dans notre parc industriel, ces industries-là travaillent déjà à récupérer plus. Et nous, je pense qu'avec tout ce qui se fait en récupération, on doit être capable de développer des méthodes pour aller récupérer encore plus de ces matières-là.

2230 Et je pense que le but qui est visé, je ne peux pas vous mettre un pourcentage, mais je sais que qu'est-ce qui a été dit à Sherbrooke ensemble lorsqu'on s'est rencontrés, c'est qu'on est capables de récupérer 50 % de qu'est-ce qui est récupéré présentement. Qui n'est pas récupéré.

LE PRÉSIDENT :

2235 À l'heure actuelle.

M. MARC POULIN :

2240 Qui n'est pas récupéré. Parce que vous savez, là, on parle souvent de boîtes contaminées. Ces fameuses boîtes-là, on ne peut pas les envoyer dans le carton. Sauf que si elle est contaminée et elle se défait, peut-être qu'on peut l'envoyer dans le compost. Présentement, on ne le fait pas. Il y a un paquet d'éléments qui... lorsque la boîte est cirée, une boîte cirée, ça ne peut pas retourner dans le papier, ça ne marche pas. Même avec des

éléments de séparer tout ça, ça ne marche pas. Donc, je pense qu'au niveau compostage, ça l'est la vraie méthode.

2245

Écoutez, moi, je l'ai vu au Delaware. C'était l'usine la plus performante de Comporec. Ça ne veut pas dire que ce serait eux autres qui seraient retenus, mais ils prenaient le sac complètement vert, ils le jetaient là. Même que le gars, c'est un Américain, il était en train de mettre un divan complet; ça n'a pas marché le divan. Ça fait que le boss a dit: *Regarde, réveille-toi, ça ne marche pas composter un divan. Il y a des *bolts* là-dedans, tout ça.+

2250

Mais lorsqu'on voit la méthode de qu'est-ce qu'on fait en récupération présentement chez nous, je pense qu'avec la méthode Comporec, qu'est-ce qui va rester à enfouir, il ne restera pas grand-chose lorsqu'on aura tout ôté les métaux. C'est sûr qu'il y aura toujours quelques produits, mais je vous dis, pour qu'est-ce qu'il reste à enfouir, peut-être qu'il n'en reste pas tant que ça.

2255

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Vous avez souligné que la proposition de Waste Management est conforme au schéma, au plan, au règlement de la Ville de Magog. Quelle est donc la viabilité de la position de la Ville par rapport au statut ou au cadre réglementaire qui s'applique?

2260

M. MARC POULIN :

Vous savez, la loi sur les PGMR dit qu'on se devait de ne prendre aucun risque, il fallait se donner une réglementation sur un site d'enfouissement local, parce qu'on ne sait pas si demain matin on pouvait aller dans une autre MRC. Aujourd'hui, je peux vous dire que demain matin, il y aurait au moins quatre MRC qui sont prêtes à nous recevoir.

2265

Donc, pour nous, ce n'est plus utile. Nous, ça fait déjà cinq ans, six ans qu'on n'est plus là. Nous, ça fait cinq, six ans qu'on est rendus à Sainte-Cécile-de-Milton. Mais il y a eu une augmentation sur le coût des services, mais les gens ont accepté ça.

2270

Et aujourd'hui, je pense que lorsqu'on aura pris le contrôle des ICI, qu'on aura un volet régional - entre guillemets - parce que je pense que lorsque demain... justement, mercredi matin, on a une rencontre. Le comité régional des déchets, on va commencer à nous proposer des choses là. C'est sûr que lorsqu'on va être plusieurs à travailler ensemble... c'est sûr que le transport, si je m'en vais avec un camion ordinaire, ça coûte plus cher. Mais si, demain matin, je fais un quai de transbordement et j'en mets cinq dans la van, on va réduire nos coûts.

2275

2280

Vous savez, là, il y a des méthodes qu'on est en train de travailler. Il y a aussi un appel d'offres qui s'en va pour aller trouver la meilleure méthode pour enfouir, récupérer au maximum de qu'est-ce qu'on peut récupérer. Et ça, on ne peut pas le faire tout seul avec 30 000 tonnes.

2285 Nous, 30 000 tonnes total avec les ICI, là, c'est impossible de faire des bons prix. Par contre, si on s'en va avec Sherbrooke, on commence à parler de 100 000 tonnes de récupération, parce qu'on est aussi au centre de tri de Sherbrooke pour tout trier qu'est-ce qu'on peut en récupération.

2290 Demain matin, avec tous nos partenaires de la MRC qui sont rendus ailleurs, il n'y a rien qui nous justifie même de prendre une position favorable pour le site d'Intersan.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

2295 Est-ce que vous entrevoyez des difficultés par rapport au cadre réglementaire qui s'applique dans le moment puis la position de la Ville?

M. MARC POULIN :

Je ne comprends pas la teneur de votre question, madame.

2300 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Finalement, quand on regarde l'étude, on se rend compte que le projet qui est proposé est conforme à la réglementation de la MRC et de la Ville.

2305 **M. MARC POULIN :**

Le zonage, oui, le zonage.

2310 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Puis le zonage.

M. MARC POULIN :

2315 On est d'accord avec ça.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

2320 Là, si la Ville et la MRC s'y opposent, est-ce que vous entrevoyez qu'il y ait des accrochages, puisque dans le fond c'est conforme à une partie du cadre réglementaire, peut-être pas au PGMR, mais c'est conforme au cadre en aménagement et en urbanisme?

M. MARC POULIN :

2325 Vous savez, lorsque le PGMR a été adopté, on pensait sincèrement qu'à 60 000

2330 tonnes, Intersan fermerait la boîte, sincèrement. On ne pensait pas qu'ils étaient pour revenir avec un lieu d'enfouissement technique à 60 000 tonnes. Parce que de tout temps, ils avaient commencé avec 300 000 tonnes l'agrandissement, ils ont descendu à 150 000 tonnes. Et là, ils sont arrivés avec un projet de 60 000 tonnes d'un lieu d'enfouissement technique, alors qu'on sait très bien que ça coûte extrêmement cher enfouir avec les méthodes.

2335 On les a vues, les méthodes, puis je vous dis là, on ne met pas en doute la méthode, on met en doute l'emplacement, le lieu. On l'a dit tout à l'heure, 292 mètres par rapport au niveau de la mer, le site est plus haut que trois lacs.

Et ça, je pense que demain matin, nos citoyens, juste vivre avec qu'est-ce que les gens vivent sur la 141, d'entendre passer les transports, et surtout que demain matin il y aurait... ce serait tous des résidus qui viennent d'autres MRC qui viendraient, et souvent, là...

2340 Je pourrais vous amener ce soir un paquet de contraventions qu'on a données à des gens qui ont coupé à travers la ville, au lieu de prendre l'autoroute pour aller au site d'enfouissement, qu'on a pincés à 600 \$ d'amende parce qu'ils avaient décidé de couper un raccourci de 10 kilomètres.

2345 Tous ces inconvénients-là, on ne peut pas les mettre sur papier, mais si on les sortait tous demain matin... Lorsqu'on vous parle de bruit, on vous parle de transport, de senteur, ça fait partie d'un environnement de qualité qu'on veut se donner.

2350 Et c'est pour ça qu'aujourd'hui, on vous dit: *Si demain matin il y a juste la Ville de Magog qui serait les partenaires, que ce serait tous des partenaires de l'extérieur+, parce que tout le monde ont presque des ententes de 10-15 ans, pour nous, l'agrandissement du site n'est pas... en tout cas, pour nous, on demande au Bureau d'audiences publiques de ne pas recommander l'agrandissement du site pour ces raisons-là.

2355 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Merci.

2360 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, messieurs.

M. MARC POULIN :

2365 Merci beaucoup de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur David Gendreau.

2370

M. DAVID GENDREAU :

Bonsoir!

2375

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur!

M. DAVID GENDREAU :

2380

Moi, je m'appelle David Gendreau. Je suis responsable de l'entretien des véhicules chez Waste Management. Ça fait plus de quinze ans que je suis pour la compagnie. J'ai quand même vu les changements au cours des années.

2385

Aujourd'hui, j'ai pris l'initiative de venir témoigner devant la commission du BAPE en tant qu'employé de Waste Management mais aussi en tant que citoyen bien établi dans la Ville de Magog. J'ai été élevé ici. Mes parents... toute ma vie, je l'ai passée ici. Je suis allé à la pêche dans nos rivières. Je suis allé à la pêche dans nos lacs. J'ai vu les plages changer. Disons que j'ai vu beaucoup de changements. Puis aujourd'hui, j'élève mes enfants dans le même monde que... beau petit coin de pays comme...

2390

Ça fait qu'aujourd'hui, mes collègues vous diraient la même chose, Waste Management, c'est une compagnie sérieuse, un très bon employeur. En tant qu'employé qui a à coeur les opérations de l'entreprise, le service à la clientèle et la bonne gestion de l'environnement, il m'apparaît important de m'exprimer pour apporter un autre point de vue.

2395

Je parle au nom de moi et de mes employés, et nous croyons sincèrement que la poursuite des activités d'enfouissement du site de Magog est nécessaire et sécuritaire. Certains ont dit publiquement souhaiter que les déchets soient exportés vers d'autres régions. Nous, nous ne sommes pas de cet avis. Nous pensons plutôt que nous avons ici l'expertise et compétence pour faire une bonne gestion locale des déchets des gens et des entreprises d'ici.

2400

Waste Management propose de continuer à jouer un rôle à Magog durant les 25 ans. Waste Management est présent depuis plusieurs années dans la région. L'entreprise a fait ses preuves et elle est appréciée dans la communauté. Elle fait travailler les gens d'ici et privilège l'achat local, ce qui est bon pour l'économie de Magog.

2405

De plus, je réside sur le bord du lac Lovering moi aussi, un milieu de vie que j'apprécie

2410 pleinement. J'ai entendu beaucoup de choses par rapport au lac et à la présence du site
d'enfouissement. Pour ma part, j'ai pleinement confiance au projet de Waste Management, aux
mesures de sécurité, et j'ai même entendu les experts ici dire la même chose que je pensais.

2415 Ça fait qu'aujourd'hui, par ma présence, je veux aborder deux sujets précis, pas des
sujets... je ne suis pas environnementaliste. Ça fait que ça ne sera pas des sujets d'impact sur
l'environnement ni des sujets de membrane, mais bel et bien comment la compagnie considère
les employés chez nous et la sécurité. C'est vraiment des points très importants.

2420 Comme je vous l'ai dit plutôt, j'ai joint la compagnie en 1992. Ce n'était pas Waste
Management, ce n'était pas Laidlaw, c'était Bessette. J'ai eu l'occasion de travailler pour plein de
propriétaires jusqu'en 1998, l'arrivée de Waste Management. Ça a été comme rentrer dans une
nouvelle ère; c'était LA compagnie.

2425 J'ai même apprécié les améliorations dans les opérations et aujourd'hui vive une véritable
obsession de l'entreprise pour la sécurité des employés et l'environnement. Jamais je n'ai vu
autant de mesures de sécurité, de prévention d'accidents et autant de formation d'employés.

2430 Aujourd'hui, je suis responsable de l'entretien mécanique. J'ai environ six, sept
mécaniciens. Ça fait six ans sans accident de travail. Ça veut dire que personne s'est fait mal
dans ma *shop*. C'est quand même un métier à risque, la maintenance de véhicules lourds, c'est
des pièces qui sont lourdes, c'est des équipements qui sont dangereux. Mais ça fait plus de six
ans sans accident. Ça fait que c'est quand même la preuve que toutes ces politiques-là en place
et la formation de nos employés, ça amène à des points comme ça.

2435 C'est tout ce que j'avais à dire.

LE PRÉSIDENT :

2440 Merci beaucoup. J'aimerais savoir qu'est-ce que vous faites actuellement. Vous êtes
toujours à l'emploi de Waste Management?

M. DAVID GENDREAU :

Oui, je suis encore à l'emploi de Waste Management.

2445 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, l'activité a substantiellement baissé depuis quelques années. Est-ce que
vous êtes toujours à temps plein ou...

2450 **M. DAVID GENDREAU :**

Oui, je suis toujours à temps plein. On a encore quand même beaucoup d'employés à Magog, on est quand même 40 employés à peu près. Parce que le transport, le site d'enfouissement est au ralenti, mais le transport est toujours là.

2455

LE PRÉSIDENT :

Et quand vous dites: *le transport+, vous transportez où actuellement?

2460 **M. DAVID GENDREAU :**

Vers d'autres sites d'enfouissement, parce qu'on fait quand même de la récupération, on amène ça dans les sites de Sherbrooke aussi.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous partez toujours de Waste Management.

M. DAVID GENDREAU :

2470

Des clients. C'est des clients qu'on a et on sert les clients.

LE PRÉSIDENT :

2475 Non, non, mais vous partez le matin de Waste Management?

M. DAVID GENDREAU :

Oui, de Magog, oui.

2480

LE PRÉSIDENT :

Et vous partez à quelle heure?

2485 **M. DAVID GENDREAU :**

Les camions n'ont aucun droit de quitter la cour avant 5 h 30.

LE PRÉSIDENT :

2490

Puis ça, c'est lundi au vendredi?

M. DAVID GENDREAU :

2495 Du lundi au vendredi, oui. Bien, dans le fond, c'est 5 h 30 à tous les jours de la semaine, sauf le...

LE PRÉSIDENT :

2500 Vous dites que vous êtes résidant autour du lac Lovering. Comment vous avez vécu ça, vous, l'épisode de la recherche qui a démontré un lien de causalité entre le lieu d'enfouissement et une contamination par les BPC des sédiments? Comment vous vous sentiez?

M. DAVID GENDREAU :

2505 J'ai la chance d'être directement relié à la compagnie, ça fait que j'ai plus d'information que la plupart des rumeurs qui courent toujours, ça fait que je suis comme plus chanceux là, mais...

2510 **LE PRÉSIDENT :**

Chanceux ou pas chanceux, ça dépend comment on se situe. Mais comment vous avez réagi? C'est-à-dire quoi, vous avez mis en doute qu'il y ait une contamination? Dans ce sens-là, vous dites...

2515

M. DAVID GENDREAU :

Non, on ne met pas en doute les analyses là, mais...

2520 **LE PRÉSIDENT :**

Je fais juste vous demander comment vous vous sentiez. Est-ce que vous étiez...

M. DAVID GENDREAU :

2525

Moi, je me sens bien. La compagnie fait vraiment les efforts. Tu sais, c'est vraiment... chaque politique est en place pour chaque chose, c'est vraiment une belle compagnie là.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

2530

Je trouve que ça prend beaucoup de courage, monsieur Gendreau, dans une assemblée comme celle qui se tient ici ce soir, pour venir présenter votre point de vue.

M. DAVID GENDREAU :

2535

Oui, je l'avoue, c'est quand même dur pour moi de venir ici, parce que je suis très connu dans la communauté de Magog. Mais je suis fier de travailler pour Waste Management et c'est vraiment une belle compagnie. Sinon, je ne l'aurais pas fait. Je le fais vraiment de mon propre gré.

2540

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

C'est très respectable d'avoir le courage de tenir ses idées. J'aimerais juste vous poser la question suivante : quel est l'avantage d'avoir un garage au site de Bestan?

2545

M. DAVID GENDREAU :

Un garage, c'est beaucoup d'investissement. Nous, on a la chance d'avoir un garage comme je ne crois pas qu'il y en a d'autres à Magog. C'est vraiment une technologie... si on a six ans sans accident, c'est parce qu'on a vraiment l'équipement en place pour faire la job comme il faut. On a les infrastructures. Les infrastructures sont vraiment bien installées. C'est l'avantage qu'on a. Le garage est déjà construit, on l'utilise.

2550

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

2555

Ce n'est pas quelque chose qui est difficile à déménager un garage mécanique?

M. DAVID GENDREAU :

2560

Ah! oui, c'est quand même difficile. C'est quelque chose qui coûte... c'est très dispendieux. Je ne crois pas qu'on déménagerait un garage comme ça.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

2565

Je n'y connais absolument rien, mais l'objet de ma question, c'est compte tenu de votre clientèle de la division transport, dans le fond, ma question c'était ça, sur l'avantage, est-ce qu'il y a un avantage la localisation du garage par rapport à votre clientèle et au point de destination de vos camions?

2570

M. DAVID GENDREAU :

C'est sûr que présentement, c'est un des avantages. Mais on a toujours notre site d'enfouissement qui est là et qu'on doit entretenir la machine du site d'enfouissement. C'est des machines que tu ne peux pas transporter sur des plates-formes, ça coûterait trop cher de transport. Ça fait qu'on a besoin de l'établissement qu'on a présentement pour entretenir toutes

2575

nos machineries et tout. Ça fait qu'on ne peut pas avoir deux sites, surtout avec les conformités qu'on a à la compagnie, c'est...

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

2580

Merci beaucoup.

M. DAVID GENDREAU :

2585

Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2590

Merci beaucoup.

Monsieur Pierre Jutras.

M. PIERRE JUTRAS :

2595

Madame, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2600

Bonsoir, monsieur.

M. PIERRE JUTRAS :

2605

Je suis simple citoyen de Magog. Par contre, avant de venir m'installer dans cette belle ville, je demeurais dans la région de Mansonville.

2610

J'ai eu l'occasion d'être conseiller municipal à Mansonville quand on a reçu les ordres du ministère de l'Environnement de fermer le site d'enfouissement, dû à la pollution de la rivière Missisquoi. Comme j'étais conseiller préposé à l'environnement, j'ai réalisé que dans les filières de la ville, ça faisait déjà plusieurs années que le ministère les martelait pour fermer le site officiellement.

2615

J'ai également vu une évaluation par une firme d'ingénieurs du coût de fermeture selon les méthodes classiques de fermeture des sites d'enfouissement. C'était évalué à 500 000 \$. Pour une petite municipalité, c'est un coût énorme. Que faire?

On venait d'installer un nouveau système d'aqueduc dans le village quand je suis arrivé là, et on avait installé un système de traitement des eaux usées également sur la montagne.

2620 J'avais à ma disposition un étudiant de l'Université de Sherbrooke, il venait de terminer son baccalauréat en environnement. On a regardé le problème ensemble, on a dit: *Il faut trouver une solution. Tu en feras ton sujet de maîtrise. Es-tu d'accord?+ *D'accord.+

2625 Au bout de quelques semaines, on arrivait avec une solution qu'on pensait idéale, on avait trouvé dans l'est de l'Ontario une municipalité qui avait installé un marais artificiel pour purifier les eaux de lixiviat de leur système. Alors, on est revenus, on a étudié la possibilité de le faire chez nous. On est allés au ministère de l'Environnement pour demander à ces gens s'ils étaient d'accord à ce qu'on fasse l'installation d'un marais artificiel pour traiter les eaux de lixiviat. Ils nous ont refusé. Ils nous ont dit que ce n'était pas dans les normes, ce n'était pas acceptable.

2630 Alors, on a tenu bon et, au bout de quelques mois, on a eu la lumière verte d'y aller avec notre marais artificiel et on l'a réalisé pour un montant environ de 8 à 9 000 \$, par rapport au 500 000 \$ qui nous avait été évalué par la firme d'ingénieurs. On l'a supervisé nous-mêmes avec un entrepreneur local. Et vous irez voir un de ces jours ce que ça donne en fait de résultat après une dizaine d'années de fonctionnement.

2635 Alors, c'est simplement pour vous dire que si le BAPE en vient à recommander le changement du site d'enfouissement, il serait bon de vérifier la faisabilité d'un système de traitement des matières résiduelles, mais également prendre en considération le coût de fermeture du site d'enfouissement si les normes du ministère de l'Environnement sont suivies à la lettre.

2640 Je n'ai aucune idée de ce que peut être l'ordre de grandeur de fermeture, mais ça va être un facteur très important pour les gens qui demeurent sur le lac Lovering et également ceux du lac Memphrémagog, parce que tout le monde parle de la possibilité de pollution provenant de Waste Management, mais ça va être un facteur très considérable à regarder si le BAPE vient à recommander le changement du site d'enfouissement. C'est peut-être un facteur qui a été négligé dans les discussions jusqu'à maintenant, mais c'est une expérience personnelle que j'ai eue et je vous en fait part, tout simplement.

2650 J'ai eu la chance de faire beaucoup de consultations à travers le monde. J'ai passé ma carrière à enseigner dans le domaine de l'agriculture, du génie en agriculture, traitement des fumiers, du lisier agricole. J'ai eu la chance de faire l'étude des besoins en drainage agricole au Québec pour la Commission royale d'enquête sur l'agriculture en 1964. J'ai travaillé dans le domaine du drainage agricole moi-même pour démarrer des entrepreneurs en drainage et donné des cours de formation aux agriculteurs à la télévision dans les années 65, 70.

2655 À la fin de ma carrière d'enseignant à l'Université McGill et à l'Université Laval, j'ai décidé de faire de la consultation dans le monde. J'ai eu la chance de visiter plusieurs endroits.

2660 Un endroit qui m'a très frappé en ce qui a trait au traitement des matières résiduelles municipales, c'est la Ville de Truro en Nouvelle-Écosse. Le système qui est employé pour le traitement des matières résiduelles, ce qu'ils appellent le Balefill, au lieu d'utiliser la méthode conventionnelle de traitement d'enfouissement, le matériel est classé en arrivant à l'usine. C'est un système qui est opéré par le comté, c'est un système régional pour tous les comtés au nord de Truro.

2665 Une partie importante du procédé, c'est de compacter la masse sous forme d'un ballot, d'une balle semblable à une balle de foin, et les empiler sur le terrain. Une fois, à la fin de la journée, il y a un spray qui est ajouté à la masse qui a été installée sur le terrain pour empêcher les oiseaux, les souris, les rats, la vermine d'aller picosser sur le matériel.

2670 Mais simplement pour vous dire que c'est un site qui vaudrait la peine d'être visité. Parce qu'en tant qu'ingénieur agronome, la technologie qui a été utilisée et la façon de penser pour en arriver à solutionner le problème, ils sont rendus à une situation à cet endroit-là où on va peut-être arriver un de ces jours à récupérer autant qu'ils le font, mais c'est à peu près dans la catégorie des villes comme Edmonton en fait d'efficacité de traitement de la masse des matières résiduelles.

2675 Alors, je vous recommanderais fortement d'envoyer une délégation là-bas. Si vous décidez de changer de site ou même si le site est maintenu là où il se trouve dans le moment, de considérer l'expansion plutôt que d'y aller avec des membranes, regardez ce système qui est utilisé en Nouvelle-Écosse, il est très possible que les décideurs choisissent ce système après l'avoir examiné de fond en comble. Alors, je vous en fais part simplement à titre de citoyen pour participer un peu aux décisions difficiles que vous avez à faire dans l'avenir.

2685 Dans mon rapport, j'ai repris un peu le quatrième chapitre d'un document qui a été préparé par la Fondation de David Suzuki sur la durabilité en une génération. On indique là où le Canada se situe par rapport aux autres pays du monde ou les autres pays de l'OCDE, mais on ne fait pas très bonne figure.

2690 Vous remarquerez à la dernière page, ceux qui ont les annexes, intitulée *Rang du Canada parmi les pays de l'OCDE sur le plan de l'environnement*, pour les déchets urbains, on est en 18ième position sur 29 des pays de l'OCDE.

2695 J'ai l'impression que, en ce qui a trait au traitement des résidus dont on parle, qu'il y a peut-être lieu de regarder ce qu'on peut faire avec le système de Balefill pour voir s'il n'y aurait pas des possibilités de voir rehausser le niveau d'efficacité de notre système de manutention.

Je crois que c'est le noyau de ce que je voulais couvrir ce soir, simplement vous apporter quelques informations acquises de toute l'expérience personnelle.

LE PRÉSIDENT :

2700

Merci infiniment. Maintenant, je comprends aussi que, au fond, vous ne vous positionnez pas directement sur le projet, mais plutôt indirectement en disant: *Avant de procéder, peut-être ça vaudrait la peine de voir un peu d'autres technologies...

2705

M. PIERRE JUTRAS :

Avant que les grandes décisions soient prises.

LE PRÉSIDENT :

2710

C'est ça.

M. PIERRE JUTRAS :

2715

Je voyais justement dans une revue dernièrement qu'il y a un procédé très intéressant qui vient d'être installé en Malaisie.

LE PRÉSIDENT :

2720

En Malaisie. Ça, je suis prêt à y aller, par exemple.

M. PIERRE JUTRAS :

2725

C'est indiqué ici, mais c'est une première mondiale. Je voulais vous le mentionner. Je l'ai indiqué ici, je ne l'ai pas répété pendant ma présentation, mais simplement pour vous dire qu'il y a, comme vous le savez, différentes choses qui...

2730

Mais pour être quelque chose qui est beaucoup plus près de chez nous, l'installation en Nouvelle-Écosse vaudrait la peine d'être vue.

LE PRÉSIDENT :

Ça, j'enverrai madame Chauvin.

2735

M. PIERRE JUTRAS :

Parfois, ça déniaise le voyage. Je ne dis pas que c'est vous, ça.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

2740

Heureusement que je ne prends pas ça personnel là.

M. PIERRE JUTRAS :

2745 Mais parfois, on a trop la mentalité de vouloir regarder simplement ce qu'on fait. Les Bombardier, des choses comme ça, ce sont des grands succès mais, dans certains domaines, parfois on peut apprendre de l'extérieur. Alors, c'est simplement ça que je voulais vous passer.

LE PRÉSIDENT :

2750 Ma collègue aurait une ou deux questions pour vous.

M. PIERRE JUTRAS :

2755 Elle a des questions?

LE PRÉSIDENT :

2760 Pour vous, oui.

M. PIERRE JUTRAS :

Avec plaisir. Je m'excuse, je suis obligé de porter des appareils.

2765 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2770 J'aimerais ça pouvoir profiter de votre compétence professionnelle en tant qu'ingénieur agronome pour vous poser la question suivante. C'est qu'avec les présentations faites par monsieur Nicolet, préfet de la MRC, de même que par monsieur Poulin, maire de Magog, on sent qu'il y a une volonté peut-être d'aller vers un procédé de compostage pour stabiliser les déchets et en réduire le volume. Ce n'est pas le Balefill genre, là, de compression en ballot, mais bien une forme de stabilisation thermique d'un certain volume de déchets.

2775 Monsieur Poulin disait tantôt que ça ne fonctionnait pas pour les divans. Mais ce qu'on comprend de ça, c'est qu'on peut quand même utiliser cette technologie-là pour aboutir avec ce qu'on appellerait un compost, mais qui, en fait, est des matières résiduelles considérablement dégradées et stabilisées.

2780 J'avais déjà entendu parler de cette technologie-là. Comporec a une usine à Tracy...

M. PIERRE JUTRAS :

J'ai visité l'usine, il y a environ 15 ans.

2785 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

... qui a été implantée dans les années 90. Et comme ingénieur agronome, j'aimerais ça vous adresser la question suivante. C'est qu'à l'époque, il y a toujours des gens qui sont pour des technologies, d'autres qui sont contre, alors ceux qui n'étaient pas en faveur de la technologie
2790 Comporec disaient que la qualité du compost, notamment sa contamination par les métaux lourds, faisait en sorte qu'il était difficile de trouver un débouché et aussi que la stabilisation thermique faisait en sorte qu'on enlevait la capacité, je dirais, de supporter la vie du compost. On le rendait en quelque sorte inerte.

2795 Je sais que je vous prends un peu à brûle-pourpoint, mais vous êtes ingénieur agronome, je me suis dit peut-être que vous auriez des réflexions à partager à ce sujet-là avec nous.

M. PIERRE JUTRAS :

2800 Dans tous les procédés d'utilisation des produits superflus, que ce soit du compost... est-ce que ça fonctionne encore à Tracy, le procédé? O.K.

Alors, la première considération, c'est des éléments mineurs que vous retrouvez, qui pourraient nuire à la production agricole. Donc, dans des endroits où ils ont des choses qui sont très fragiles, de ce point de vue là, il faut faire des analyses de sol et faire des suivis constamment pour s'assurer qu'on ne dépasse pas certaines limites, surtout si ce sont des fruits et légumes, par exemple. Mais si c'est pour certaines cultures herbagères qui n'entrent pas directement dans le cycle d'alimentation, c'est moins dangereux.
2805

Alors c'est, comme on dit en anglais, *site specific*. C'est la même chose pour tous les déchets que les gens considèrent... par exemple, les liquides superflus de procédé industriel, que ce soit Green Giant qui est en train de, à l'automne, faire les récoltes et qui sont des eaux résiduaires qu'ils aimeraient employer pour irrigation, il faut toujours vérifier.
2810

Comme dans les pays tropicaux, quand on arrive, par exemple, en Gambie et qu'on dépasse 3 000 ppm de sel dans le fleuve, il faut cesser d'utiliser l'eau pour l'irrigation parce que ça dépasse une certaine limite que le riz ne peut pas absorber parce que la dose est trop forte pour la plante.
2815

Alors, les gens ont commencé à faire des recherches pour essayer d'augmenter la résistance au sel de certaines plantes pour pouvoir alimenter une plus grande population dans les pays pauvres. Et la même chose doit être considérée quand vous parlez des produits comme le compost qui vient de Tracy ou les eaux résiduaires qui viennent d'autres procédés.
2820

On a de très gros problèmes en agriculture depuis qu'on a changé l'agriculture de la
2825

production laitière qu'on faisait quand j'étais jeune et la production industrielle qu'on en est venu à réaliser pour le drainage des terres ici. On avait des surplus de lait ici au Québec, qu'on ne peut pas imaginer dans les entrepôts, du lait en poudre, du beurre, ça nous sortait par les oreilles.

2830 En 1964, le gouvernement a décidé de faire une Commission royale d'enquête sur l'agriculture pour sortir notre agriculture du marasme. Alors le vice-président, qui était le doyen de la faculté d'agriculture à Laval, est venu me demander en tant que professeur hydraulique agricole dans mon département si je suis intéressé de faire l'étude sur les besoins en drainage agricole au Québec.

2835 Avec sa permission, j'ai pris deux étudiants gradués et on a fait l'étude, et on a trouvé un chiffre astronomique de 3 millions d'acres. C'est à peu près 1.2 million d'hectares. Et petit à petit, on a formé les entrepreneurs, on a créé, on a changé les mentalités, on a passé du drain de terre cuite, des belles argiles qui venaient de la région de Québec, on a vendu l'idée aux entrepreneurs en drainage et aux agriculteurs de passer au polyéthylène.

2840 Alors, quand j'entends parler que le polyéthylène n'est pas résistant aux acides, on a garanti ce tuyau-là pour au moins 100 ans. Il y a des tuyaux en PVC. Alors, certains sols sont très acides ou très alcalins, mais les tuyaux de drainage résistent encore. Il y a des tuyaux en PVC qui ont été posés en Allemagne dans les années 30 qui fonctionnent encore. Alors, l'acide sur certains produits, surtout le PVC, le polyéthylène, vous n'avez pas besoin de vous inquiéter, ce n'est pas ça qui va affecter les membranes dans le sol.

2845 Alors, quand j'entends parler que le polyéthylène n'est pas résistant aux acides, on a garanti ce tuyau-là pour au moins 100 ans. Il y a des tuyaux en PVC. Alors, certains sols sont très acides ou très alcalins, mais les tuyaux de drainage résistent encore. Il y a des tuyaux en PVC qui ont été posés en Allemagne dans les années 30 qui fonctionnent encore. Alors, l'acide sur certains produits, surtout le PVC, le polyéthylène, vous n'avez pas besoin de vous inquiéter, ce n'est pas ça qui va affecter les membranes dans le sol.

2850 Les membranes, quand j'entendais parler les gens qui semblent se pencher strictement sur le polyéthylène, si vous regardez le tableau qui est en face de nous, là, si on imagine qu'une des membranes est la base du tableau et que l'autre membrane est en haut, vous avez une argile très compacte entre les deux. C'est surtout ça qui vous donne vos imperméabilités. Ce n'est pas la petite membrane de polyéthylène qu'il y a en bas et en haut; c'est l'épaisseur d'argile.

2855 Pour vous donner une idée comment lentement l'eau circule dans des argiles très compactes, dans le temps des Romains, les Romains buvaient du vin dans des tasses de plomb. Ils ont laissé des vestiges de tout ça en surface du sol. Ça a pris 2 000 ans avant que le plomb se déplace à travers la ville pour aller polluer les nappes phréatiques dans leur pays. Puis là, il y a des gens qui ne sont pas capables de boire cette eau-là parce qu'elle est polluée.

2860 Mais juste pour vous donner une idée de la résistance de l'argile dans les sols, c'est beaucoup plus important le rôle que l'argile joue que le polyéthylène. Mais le polyéthylène est très résistant à tous les acides que vous pouvez trouver dans le sol.

2865 Je m'excuse de m'être...

LE PRÉSIDENT :

Non, ça va, pas de problème.

2870

M. PIERRE JUTRAS :

... élargi en fonction de la question que vous avez posée, mais ça s=enchaînait.

2875

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

On a voyagé jusqu'en Grèce antique. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2880

Merci infiniment pour votre présence.

J'appelle maintenant monsieur André Trudel. Bonsoir, monsieur Trudel.

2885

M. ANDRÉ TRUDEL :

Bonsoir à vous tous.

LE PRÉSIDENT :

2890

Heureux de vous revoir.

M. ANDRÉ TRUDEL :

2895

Après toutes les expertises qui sont passées, c'est difficile d'en mettre plus qu'eux, mais je vais y aller de mon humble contribution.

LE PRÉSIDENT :

2900

Vous n'êtes pas le dernier.

M. ANDRÉ TRUDEL :

Je sais.

2905

LE PRÉSIDENT :

Il reste encore quelqu'un d'autre.

2910 **M. ANDRÉ TRUDEL :**

Vous avez une bonne journée remplie demain, je crois.

2915 **LE PRÉSIDENT :**

Demain après-midi, oui.

2920 **M. ANDRÉ TRUDEL :**

Je suis résidant sur la route 141, environ à 2 kilomètres au nord du site d'enfouissement. Il y a certains éléments qui m'ont paru préoccupants à la lecture de toute la documentation disponible.

2925 **L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE**

Début de la phrase à la page 1: *Le lieu d'enfouissement...+

Fin de la phrase à la page 2: *... éviter la carie.+

2930 Parce qu=avec l=index de Langelier, n'importe si c=est une piscine ou n=importe quel bassin ou même la nourriture que l'on prend, on peut facilement dire si c'est acide ou si c'est corrosif, peu importe où c'est écrit.

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

2935 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. J'aimerais juste que vous me clarifiiez une chose. Quand vous faites référence dans votre mémoire au déséquilibre entre les deux branches du ruisseau Boily, pourriez-vous me donner un peu plus de détails?

2940 **M. ANDRÉ TRUDEL :**

2945 Il y a une branche du ruisseau Boily qui part de l'étang Pagé. L'étang Pagé, le terrain de monsieur Pagé, c'est contigu au site d'enfouissement. C'est vraiment voisin. L'autre branche du ruisseau Boily est située de l'autre côté, du côté est de la route 141. Les eaux de résurgence ou tout écoulement d'eau de surface, eau souterraine s'en vont en contrebas, ce qu'eux autres appellent la vallée. C'est de l'autre côté de la route 141, du côté est.

2950 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites: *déséquilibre+, vous faites référence à entre les deux branches?

M. ANDRÉ TRUDEL :

2955 C'est parce que les deux branches se rejoignent sur notre terrain. Pour moi, c'est en... je n'ai pas de permission à demander à personne pour aller prendre des échantillons d'eau. Je fais ça chez moi. Puis le déséquilibre, il se fait au niveau de l'équilibre de l'eau, compte tenu de l'index de saturation de Langelier. Je le constate en faisant l'étude de ça.

2960 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Il y a quelque chose que je n'ai pas compris avec votre description de la deuxième branche. J'ai l'impression que la deuxième branche du ruisseau Boily traverse la route 141 et se retrouve de l'autre côté de la route.

2965

M. ANDRÉ TRUDEL :

2970 Non, non, non. Il y a des eaux de ruissellement et des eaux d'écoulement souterrain qui s'en vont en contrebas du site. Il y a le site d'enfouissement qui est plus haut, la route 141 est plus basse, et de l'autre côté de la route 141, du côté est, tous les écoulements de l'autre partie de la montagne, si on veut, les surplombs, mais du côté est de la route 141. Côté ouest le site, mais côté est aussi, il y a des surplombs. Mais entre les deux, il y a la route 141 et il y a le ruisseau Boily.

2975 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Vous avez dit que, d'après vous, les mois de mai et octobre, c'est les mois où les niveaux d'eau sont les plus bas. Vous parlez des niveaux d'eau dans les puits?

2980 **M. ANDRÉ TRUDEL :**

Dans les eaux du ruisseau Boily.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

2985

Mais il y a des moments où il est à sec, le ruisseau Boily?

M. ANDRÉ TRUDEL :

2990

Non.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Non?

2995

M. ANDRÉ TRUDEL :

Aucunement, à aucune période de l'année.

3000 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Merci.

3005 **M. ANDRÉ TRUDEL :**

Je le sais, il passe chez moi.

LE PRÉSIDENT :

3010 Merci beaucoup.

J'appelle madame Gisèle Pothier.

3015 **Mme GISÈLE POTHIER :**

Bonjour, monsieur le président, madame la commissaire.

3020 Je m'oppose fortement à l'agrandissement du site d'enfouissement puisque le promoteur ne peut nous prouver à 100 % que le site ne met pas en danger la qualité de l'eau des lacs environnants ainsi que les sources souterraines à ce jour et dans les années futures. Les fuites accidentelles de lixiviat ou de tout autre contaminant mettraient en danger la santé de toute la population.

3025 L'eau est la principale source de vie. Sans eau potable, il n'y a plus de vie. C'est notre devoir de tout faire pour protéger la qualité de l'eau puisqu'elle est notre survie. Sous aucune considération, aucune personne a le droit de mettre en péril la qualité de l'eau puisque l'eau est la propriété de toute la population d'aujourd'hui et de demain.

3030 Je recommande les 3R-V. Et je recommande aussi qu'on arrête la surconsommation, ce qui réduirait la quantité de déchets à enfouir. Quel héritage voulons-nous léguer à nos enfants? Je suis en faveur pour que l'on réutilise, que l'on réduise, et que l'on fasse du compostage et que l'on fasse du recyclage, même si le prix est plus onéreux. La santé n'a pas de prix.

3035 Il vous faut donc, vous le BAPE, prendre la bonne décision. N'attendons pas que la situation soit au point de non-retour. Je suis en faveur de la fermeture de ce site et que le promoteur demeure responsable du site. Son emplacement a été une mauvaise décision au

départ; il ne faut pas aggraver la situation.

3040 Ce serait une grave erreur d'être en faveur de l'agrandissement du site pour la simple raison que ça va être trop dispendieux de le fermer. Je le redis, la santé de la population d'aujourd'hui et de demain n'a pas de prix. Merci de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT :

3045 Merci, madame. C'est sûr, vous avez abordé votre présentation sous une thématique plus générale, mais quand vous dites: *la santé n'a pas de prix+, bien sûr, on dit quotidiennement cette phrase-là surtout quand on avance en âge, mais qu'est-ce que vous sous-entendez?

3050 **Mme GISÈLE POTHIER :**

3055 Je sous-entends que l'eau, si on n'a plus d'eau, comme il s'est passé à North-Hatley l'été qui vient de passer avec les cyanobactéries, les gens ne pouvaient même plus se laver, ne pouvaient plus boire, ils ne pouvaient plus utiliser l'eau du tout. Il a fallu qu'ils arrivent avec des citernes pour leur procurer de l'eau. Imaginez-vous si toute l'Estrie serait comme ça, là, qu'est-ce qui nous arrive? Et est-ce qu'un jour, on va venir à pouvoir contrecarrer tous les toxiques qui vont dans l'eau?

3060 C'est maintenant qu'il faut s'assurer que l'eau... il faut être les gardiens de l'eau de plus en plus et de s'armer pour que rien ne détruise cette qualité d'eau là parce que, à un moment donné, ça va être un non-retour. Puis l'eau, plus que ça va, moins qu'on en a qui est potable, ça fait qu'il faut la préserver.

3065 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

3070 Je ne sais pas, c'est une drôle de question, mais j'aurais tendance à vous demander qu'est-ce qu'on peut faire pour réduire la quantité de déchets qu'on produit? Souvent, on trouve que les gens ne recyclent pas assez, ne réutilisent pas assez. C'est quoi, selon vous, qui serait la meilleure façon d'informer les gens sur les façons de faire?

Mme GISÈLE POTHIER :

3075 Arrêter la surconsommation. On achète une caméra jetable. Tout est jetable aujourd'hui, on jette. On achète, on jette. On achète, on jette. C'est rendu une folie là. On est les plus gros pollueurs de la Terre, les Nord-Américains. On est les plus grands pollueurs. On consomme tellement. On s'achète du linge, on le jette. C'est la folie là. On suit la mode. Tu peux t'acheter peut-être plein de choses, puis l'année d'ensuite, tu mets ça aux poubelles parce que là c'est démodé, tu veux suivre la tendance.

3080 **LE PRÉSIDENT :**

Madame, je vais vous témoigner ma bonne foi, demain je vais revenir avec le même habit et les mêmes souliers.

3085 **Mme GISÈLE POTHIER :**

Parfait, parfait. Qu'on arrête de gaspiller. C'est du gaspille. Quand on pense qu'il y a des pays qui crèvent de faim, qui n'ont plus de manger, ils n'ont pas d'eau et nous, on gaspille. C'est incroyable!

3090

LE PRÉSIDENT :

Madame, je vous remercie infiniment.

3095 **Mme GISÈLE POTHIER :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3100

Alors, je vous souhaite une très bonne fin de soirée. Et demain, nous reprenons les travaux à 1 h 30. Merci et bonne nuit.

3105

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3110 Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.